

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Jeudi 3 mars 2016 - 22 jounada al-awwal 1436 - N° 1241 - 3^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

ALGERIE-ANGOLA

Le Président Bouteflika reçoit le ministre angolais des Relations extérieures

P. 24



SAHARA OCCIDENTAL-MAROC

Ban Ki-moon dans la région, efforts de l'ONU pour le règlement du conflit

P. 24



OUVERTURE DE LA SESSION DE PRINTEMPS DU PARLEMENT

30 PROJETS DE LOI À L'ORDRE DU JOUR

Plus d'une trentaine de projets de loi seront examinés et votés par les deux Chambres du Parlement durant la session de printemps qui s'est ouverte hier. Le Parlement s'attellera, ainsi, à l'examen et au débat de plus de 30 projets de loi en cours d'élaboration, dont 7 lois organiques conformément aux exigences de la Constitution amendée. Il s'agit, entre autres, du projet de loi relatif à l'organisation de la profession de commissaire-priseur aux enchères, du projet de loi portant lutte contre la contrebande, du projet de loi sur la promotion de l'investissement et du développement de l'entreprise et du projet de loi relatif à l'utilisation de l'empreinte génétique dans les procédures judiciaires et l'identification des personnes.

P. p 3-4-5



Ph : M.Nait Kaci

Bensalah :
«La session de printemps du Conseil de la nation prélude à une ère nouvelle»

P. 4

M. Sellal :
«La Constitution amendée ne fait pas obligation au président de la République de remanier le gouvernement»

P. 5

Ould Khelifa :
«L'agenda de la session de printemps de l'APN s'annonce riche en projets de lois»

P. 3

SANTÉ
LOMBALGIE CHRONIQUE
Reconditionner à l'effort

Pages 12-13

SELON LE P-DG DE LA SAA :
«20 %
des dossiers de remboursement soumis à la Justice»

P. 7

FOOTBALL
COUPE D'ALGERIE (1/4 DE FINALE)
ES SÉTIF-USMBA
À L'AFFICHE,
L'ARB GHRISS
POUR L'EXPLOIT

P. 21

MDN
LUTTE ANTITERRORISTE
Des armes et des munitions récupérés près de Kadiria dans la wilaya de Bouira

P. 3



Du jamais bu...

FrutsDrink

Frut's
فروتس
Nouveau

DIVERSITY-03-02-2016

EN RAISON DES TRAVAUX DU TRAMWAY DE SIDI BEL-ABBÈS

**Le trafic ferroviaire Oran-Maghnia suspendu entre le 3 et 5 mars**

Le trafic ferroviaire entre Oran et Maghnia, via Sidi Bel-Abbès, sera interrompu entre le 3 et 5 mars courant, a annoncé, hier, la Société nationale des transports ferroviaires (Sntf) dans un communiqué.

La Sntf indique que cette suspension, qui durera 38 heures et concernera le trafic ferroviaire de voyageurs et de fret, intervient en raison des travaux du tramway de

la ville de Sidi Bel-Abbès. A cet effet, les trafics ferroviaires assureront les liaisons Oran-Tlemcen-Maghnia et Oran-Sidi Bel-Abbès seront supprimées du 3 mars à 22h au 5 mars à 13h, précise la Sntf.

Elle ajoute, d'autre part, que les dessertes de nuit des voyageurs entre Oran et Béchar seront suspendues uniquement le vendredi 4 mars.

**MOUDJAHIDINE
Zitouni à Oum El-Bouaghi**

Le ministre des Moudjahidine, M. Tayeb Zitouni, participe aujourd'hui à Oum El-Bouaghi, à la commémoration du 59e anniversaire de la mort du chahid Larbi Ben M'hidi.

**TRAVAUX PUBLICS
Ouali à Chlef**

Dans le cadre du suivi des projets du secteur, le ministre des Travaux publics, M. Abdelkader Ouali, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Chlef.

**JUSQU'AU 6 MARS
À CHENOUA (TIPASA)****Exposition
de céramique et
de peinture sur verre**

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Femme, l'Office national de la culture et de l'information, organise jusqu'au 6 mars au Complexe culturel de l'artiste Abdelwahab Salim de Chenoua (Tipasa), une exposition d'artisanat (céramique et peinture sur verre).

**Météo**

	Max	Min
Alger	15°	03°
Oran	20°	08°
Annaba	14°	08°
Béjaïa	18°	08°
Tamanrasset	26°	07°

**DU 7 AU 11 MARS À ORAN
14^e Salon
international
«Forme et Beauté»**

La 14^e édition du Salon international «Forme et Beauté» (Jouvençal) se tiendra du 7 au 11 mars courant au Centre des conventions d'Oran Mohamed Benahmed (CCO). Plus de 50 laboratoires et entreprises de production, représentant une dizaine de pays, ont confirmé leur participation à cette manifestation visant à faire découvrir l'importance du secteur cosmétique en Algérie. Les produits, les services et les équipements exposés couvrent une large gamme des besoins du créneau forme et beauté. Le visiteur pourra ainsi découvrir et comparer différentes offres de produits dermatocosmétiques, huiles essentielles, produits capillaires, crèmes diverses, hygiène intime, parfums, baumes, shampoings, déodorants, compléments alimentaires, soins et médecine esthétique.

Mobilis au 1^{er} Salon des entreprises nationales

Sous le patronage du wali de Béjaïa et avec le soutien du ministère de l'Industrie et des Mines et du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Mobilis, participe au 1^{er} Salon des entreprises nationales, qui se tiendra du 3 au 6 mars 2016, à la surface du Grand Lac à Béjaïa. Un événement d'envergure nationale, organisé par RH International Communication, regroupera durant quatre jours, près de 100 entreprises publiques et privées portant le label Mentoudj Bladi et représentant l'ensemble des secteurs d'activités issus des différentes wilayas du pays. Cette manifestation économique, contribuera à mettre en valeur la marque algérienne et à conforter la question du crédit à la consommation qui est au cœur de l'actualité nationale. Aussi, de sensibiliser les consommateurs et les décideurs économiques à la nécessité de se mobiliser face aux enjeux de la consommation de produits fabriqués localement et pour qu'ils soient privilégiés. En marge de cette exposition, une journée professionnelle se tiendra à l'hôtel Zéphyr durant laquelle des conférences-débats auront lieu sur divers thèmes touchant à la contrefaçon, à la publicité et au marketing.

Horaires des prières

Jeudi 23 jounada al-awwal 1437

Fajr	05:42
Dohr	13:00
Asr	16:15
Maghreb	18:50
Isha	20:09

**LE 12 MARS À ALGER
Meeting populaire de TAJ**

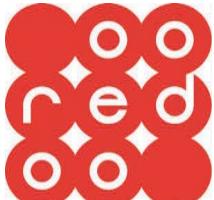
Le président du parti de TAJ, le Dr Amar Ghoul, présidera un meeting populaire, samedi 12 mars à la salle Abdelhak Benhamaouda (UGTA), place du 1^{er} Mai, Alger.

**LI AMNIKOU
Les conséquences
des accidents de la route
en débat**

L'émission radio "Li Amnikou" de la Sûreté, sera consacrée cet après-midi de 16h à 17h, sur les ondes de la Chaîne 1, aux conséquences des accidents de la route.

**CE SOIR À L'ÉCOLE DE
MUSIQUE DE KOUBA
Soirée chaâbi avec
Hakim El Ankis**

L'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise ce soir à partir de 20h30, à l'Ecole de musique de Kouba, une soirée chaâbi qui sera animée par l'artiste Hakim El Ankis.

**Ooredoo poursuit
sa croissance sur
le marché**

Le groupe de télécommunications Ooredoo a rendu public, hier, ses résultats financiers de l'année 2015. Ooredoo, la filiale algérienne du groupe, a clôturé l'année 2015 en poursuivant sa croissance, portée notamment par le succès de ses offres 3G et ce en dépit d'un marché très concurrentiel. Les revenus de Ooredoo (Algérie) ont atteint 110,7 milliards de dinars algériens en 2015, contre 102,2 milliards de dinars en 2014, soit une progression de 8,3%. Le parc clients a quant à lui atteint 13 millions d'abonnés à fin décembre 2015 contre 12,2 millions d'abonnés à fin décembre 2014, soit une augmentation de 7%. Le résultat avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (EBITDA) a été de 40,5 milliards de dinars algériens en 2015. En 2015, les investissements d'Ooredoo (Algérie) ont atteint 26,7 milliards de dinars algériens. L'entreprise complétant notamment l'implantation de son réseau 3G avec l'ouverture du service dans quatre nouvelles Wilayas à la fin 2015. Au sein du groupe Ooredoo, Ooredoo (Algérie) représente 11,2% du nombre d'abonnés et 10,2% des investissements globaux du groupe.

SELLAL

La Constitution amendée «ne fait pas obligation au président de la République de remanier le gouvernement»

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé hier à Alger que la Constitution amendée «est claire et ne fait pas obligation au président de la République de remanier le gouvernement».

«L'Algérie compte aujourd'hui des institutions élues. Le président de la République Abdelaziz Bouteflika est élu et exerce ses fonctions, le parlement aussi», a indiqué M. Sellal en marge de l'ouverture de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Après avoir rappelé que le Premier ministre était désigné par le président de la République, M. Sellal a évoqué trois hypothèses, relevant toutes des prérogatives du président de la République, sur un éventuel remaniement du gouvernement: «un remaniement total, un remaniement partiel ou le maintien de l'actuel gouvernement».

«C'est au président de la République de décider d'un éventuel remaniement du gouvernement, lequel assume actuellement d'importantes tâches à la lumière d'une conjoncture économique aussi sensible que complexe», a tenu à préciser le Premier ministre.



Une réunion de la tripartite début juin prochain

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a annoncé hier à Alger qu'une réunion de la tripartite (gouvernement-patronat-syndicat) se tiendra début juin prochain pour examiner plusieurs dossiers relatifs à la situation économique du pays.

«La tripartite se réunira début juin prochain», a fait savoir le Premier ministre dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN) précisant que cette réunion adoptera des décisions en faveur de la promotion de l'économie nationale». Après avoir assuré que le gouvernement «ne touchera pas aux acquis so-

ciaux», M. Sellal a indiqué qu'un «nouveau modèle économique sera présenté et annoncé en avril prochain».

Il a précisé que le nouveau modèle économique pour la période 2016-2019 «fait actuellement l'objet d'examen».

«L'Algérie maîtrise toujours les grands équilibres macro-économiques nationaux» en dépit de la baisse du prix du baril de pétrole qui oscille actuellement entre 30 et 35 dollars dans un niveau inférieur au prix de référence arrêté à 37 dollars/baril, a soutenu le Premier ministre soulignant qu'il n'y aura pas de recours à l'endettement extérieur».

AFFILIATION VOLONTAIRE À LA CNAS: Les premières cartes Chifa distribuées aujourd'hui à Laghouat (DG)

Les bénéficiaires des avantages d'affiliation volontaire à la Caisse nationale des assurances sociales de travailleurs salariés (CNAS) se verront attribuer leurs cartes chifa à partir d'aujourd'hui dans la wilaya de Laghouat, a indiqué hier le directeur général de la CNAS, Tidjani Hacène Heddam.

«Les personnes activant de façon informelle, sans couverture sociale, et qui se sont présentées aux agences de la CNAS pour régulariser leur situation en s'affiliant volontairement auprès du régime des salariés du système de la sécurité sociale dans le cadre des dispositions de la loi de finances complémentaire (LFC 2015), recevront

leurs cartes Chifa en marge du lancement officiel des journées portes ouvertes depuis Laghouat», a déclaré à l'APS M. Heddam.

Les cartes Chifa permettront à leurs détenteurs, dont le nombre arrêté à ce jour s'élève à plus de 8.500 et ayant régularisé leur situation dans le cadre des avantages exceptionnels introduits par l'article 60 de la LFC 2015 et ce, depuis juillet 2015.

Concrètement, les cartes Chifa permettent à leurs détenteurs de bénéficier des « prestations en nature » et de l'assurance maladie et de maternité contre le versement d'une cotisation mensuelle fixée à 2.160 DA sur une période transi-

toire de trois ans.

Par ailleurs, M. Heddam a indiqué que les journées portes ouvertes consacrées par ladite loi. Le coup d'envoi de cette manifestation est prévu au niveau du centre d'imagerie médicale relevant de l'agence CNAS de Laghouat.

M. Heddam a, en outre, appelé l'ensemble des employeurs à régulariser la situation de leurs salariés non encore déclarés et mettre à jour leurs cotisations auprès de la sécurité sociale.

Placées sous le thème «contrôle, recouvrement, couverture sociale optimisée», ces journées coïncident avec l'approche du délai accordé aux employeurs pour la régularisation de leur situation vis-à-vis de la sécurité sociale, laquelle doit intervenir avant le 31

mars 2016, afin de répondre aux allégements consacrés par ladite loi. Le coup d'envoi de cette manifestation est prévu au niveau du centre d'imagerie médicale relevant de l'agence CNAS de Laghouat.

M. Heddam a, en outre, appelé l'ensemble des employeurs à régulariser la situation de leurs salariés non encore déclarés et mettre à jour leurs cotisations auprès de la sécurité sociale.

Il s'agit également, selon le DG de la CNAS, d'informer les personnes exerçant dans l'informel de la possibilité de bénéficier d'une couverture sociale et des avantages offerts par la CNAS, à travers l'opération d'affiliation volontaire.

L'Algérie présente à la 50^e édition de la Bourse internationale du tourisme de Berlin

L'Algérie sera présente à la 50^e édition de la Bourse internationale du tourisme qui se tiendra du 9 au 13 mars à Berlin avec la participation de plus de 10 000 exposants représentant 185 pays, a indiqué mercredi le ministère de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat. L'Office national du tourisme (ONT) a prévu à cette occasion un riche programme qui sera exposé dans un stand de 100m², conçu de manière à faire ressortir la diversité du patrimoine architectural algérien.

Des spots publicitaires sur les sites et les lieux touristiques qui renferme l'Algérie seront diffusés au niveau du stand où seront également exposés des guides et CD en anglais et en allemand pour la promotion de la destination Algérie.

La Bourse internationale du tourisme de Berlin est la plus grande manifestation touristique mondiale étant un espace d'échange pour les acteurs de l'industrie touristique qui permet aux visiteurs de découvrir les opportunités et les nouveau-

tés proposées par les différentes destinations touristiques. La Bourse de Berlin accueillera plus de 10 000 exposants de 185 pays qui présenteront leurs produits, sur une superficie de plus de 160 000m². La participation algérienne à cet événement s'inscrit dans le cadre du programme promotionnel de l'ONT pour le premier semestre 2016, conformément aux recommandations du plan présidentiel pour l'aménagement touristique 2020 adopté par le gouvernement.

PROTECTION DE L'ENFANT : L'Unicef souhaite que l'Algérie partage son expérience avec les pays de la région

Un responsable du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a fait part mardi à Alger, de son souhait de voir l'Algérie partager son expérience en matière de protection de l'enfance avec les pays de la région.

«L'amélioration de la protection de l'enfant est parmi les priorités du gouvernement algérien», a indiqué le représentant du bureau de l'Unicef à Alger, Marc Lucet, dans une déclaration à la presse, soulignant qu'il est important que l'Algérie puisse partager son expérience en la matière avec les pays de la région.

A l'échelle mondiale, le représentant de l'organisation de l'ONU a relevé que près d'un milliard d'enfants de moins de 15 ans subissent des sévices physiques, alors qu'un nombre important de filles âgées de 15 à 19 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques.

S'exprimant en marge d'un séminaire sur les enfants et la violence, il a estimé que «l'Algérie fait partie des pays qui donnent l'exemple dans beaucoup de domaines liés à la protection de l'enfant».

PROTECTION CIVILE : De nouvelles structures pour Tamanrasset

De nouvelles structures de la Protection civile sont en cours de réalisation pour renforcer la couverture à travers la wilaya de Tamanrasset, a-t-on appris hier des responsables locaux du secteur. Ces nouvelles installations, pour lesquelles a été accordé un financement de 221 millions DA, consistent en la réalisation d'une unité légère de la protection civile dans la région de Tazrouk, des postes avancés à Tin-Zaouatine et Foggarat Ezzoua, en plus de la réhabilitation des différentes autres structures du secteur, a indiqué le directeur du secteur de Tamanrasset, Azzeddine Benkaddour. Ces structures devront contribuer à l'amélioration de la couverture, un meilleur déploiement des services de la protection civile à travers le vaste territoire de cette région dans l'extrême Sud du pays, la protection des citoyens des différents

accidents et catastrophes, ainsi que l'ancrage des règles de prévention à travers les campagnes de sensibilisation, a-t-il précisé.

Le même responsable a fait état, par ailleurs, de la réception d'une unité principale d'intervention au chef-lieu de wilaya, la finalisation des études de projets de réalisation d'un poste avancé de la Protection civile dans la commune d'Abalessa et la réalisation, au chef-lieu de wilaya, d'une piscine d' entraînement des éléments de la Protection civile et d'un pavillon pédagogique de formation.

Le secteur a aussi programmé une étude de réalisation de deux postes avancés à In-M'guel et Abalessa, ainsi que d'une piscine d' entraînement, d'un pavillon pédagogique et de six logements de fonction pour les cadres du secteur, selon la même source.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Des armes et des munitions récupérés près de Kadiria dans la wilaya de Bouira (MDN)

Un pistolet-mitrailleur de type kalachnikov, quatre bombes et 297 balles ont été récupérés, près de Kadiria (wilaya de Bouira) dans le cadre de la lutte antiterroriste, et en plus du bilan de l'opération menée hier mars 2016 près de Kadiria, un pistolet-mitrailleur de type kalachnikov, quatre bombes, 297 balles et des téléphones portables ont été récupérés», a précisé la même source. Trois casemates ont également été découvertes et détruites sur les

lieux, a ajouté la même source. D'autres part, un détachement combiné, relevant du secteur opérationnel de Ouargla/4e RM, a arrêté un narcotrafiquant, à bord d'un véhicule tout-terrain en sa possession 168 kilogrammes de kif traité, 165.000 dinars algériens, a-t-on relevé. Par ailleurs, un détachement relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset et d'In Guezzam, dans la 6e RM, ont arrêté sept contrebandiers de différentes nationalités et ont saisi un véhicule tout-terrain, douze détecteurs de métaux, 1,7 tonne de denrées alimentaires.

APS

SESSION PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS

30 projets de loi à l'ordre du jour

Le Conseil de la nation a ouvert hier sa session de printemps 2016 par une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président du Conseil. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa et du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, ainsi que de membres du gouvernement. L'ouverture de la session de printemps du Parlement intervient conformément aux dispositions de l'article 118 de la Constitution et de l'article 5 de la loi organique N° 99-02 portant organisation et fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, et régissant les relations fonctionnelles entre les deux chambres du Parlement et le gouvernement.

Plus d'une trentaine de projets de loi seront examinés et votés par les deux Chambres du parlement durant la session de printemps qui s'est ouverte mercredi.

Le parlement s'attellera, ainsi, à l'examen et au débat de plus de 30 projets de loi en cours d'élaboration, dont 7 lois organiques conformément aux exigences de la Constitution amendée.

Il s'agit, entre autres, du projet de loi relatif à l'organisation de la profession de commissaire-priseur aux surenchères, du projet de loi portant lutte contre la contrebande, du projet de loi sur la promotion de l'investissement et du développement de l'entreprise et du projet de loi relatif à l'utilisation de l'empreinte génétique dans les procédures judiciaires et l'identification des personnes.

D'autres projets de loi seront aussi au rendez-vous de la session de printemps dont notamment ceux relatifs à la petite et moyenne entreprise (PME), à la métrologie, à l'état civil, aux codes de douanes, à la santé, à la publicité, et au sondage d'opinion. Pour ce qui est des projets de lois organiques, il s'agit, entre autres, de la loi



fixant l'organisation et le fonctionnement des deux Chambres du parlement et leurs relations avec le gouvernement, la loi électorale, la loi sur les associations, et celle relative à la saisine du Conseil constitutionnel. Ces projets de textes seront présentés lors de cette session pour les adap-

ter aux nouvelles dispositions de la Constitution révisée et adoptée le 7 février dernier par les parlementaires, réunis en session extraordinaire au Palais des nations.

Le gouvernement avait été instruit, au mois de janvier, par le président de la

Les amendements constitutionnels ont répondu aux «évolutions» de la société algérienne (Ould Khelifa)

Les amendements constitutionnels ont répondu «aux évolutions» de la société ainsi qu'à l'«expérience historique» du peuple algérien, a indiqué hier à Alger, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa.

«Les amendements constitutionnels ont répondu aux évolutions qu'a connues notre société ainsi qu'à l'expérience historique de notre peuple, ses aspirations et les changements accrus survenus à travers le monde entier», a souligné M. Ould Khelifa lors de son discours d'ouverture de la session de printemps du Parlement. Il a estimé que la loi relative à la révision constitutionnelle «est donc un document complémentaire autant pour le présent que pour l'avenir», rappelant que ces «profonds et larges» amendements constitutionnels s'inscrivent parmi une série de réformes initiées par le Président de la République et qui se sont accrues depuis 2011 après que la Charte de la sécurité et de la réconciliation nationale ait réalisé la totalité des objectifs.

M. Ould Khelifa est revenu sur les axes autour desquels a été bâtie la révision de la Constitution énumérant la consolidation du premier rempart de l'Algérie qu'est l'unité nationale en renforçant ses constantes historiques, son identité commune et ses valeurs spirituelles et civilisationnelles.

Il s'agit aussi du renforcement et la garantie des droits et libertés des citoyens et leur protection par l'Etat, du raffermissement du caractère républicain et démocratique de l'Etat à travers la consécration des principes d'alternance démocratique, l'approfondissement de la séparation et de la complémentarité des pouvoirs, et de la consolidation de l'indépendance de la justice et des institutions de contrôle.

Le président de l'APN cite dans ce sens, parmi les amendements constitutionnels les plus importants qui concernent le Parlement, celui qui «confère au Conseil de la nation l'initiative des lois dans des domaines bien définis, notamment ceux en rapport avec l'appartenance de ses membres élus, et l'appui du rôle du Parlement en élargissant ses prérogatives».

Il s'agit également, selon lui, du «renforcement de sa crédibilité et la légitimité de ses membres par leur présence et leur participation effective aux travaux des deux Chambres et l'interdiction pour tout élu au Parlement de changer d'appartenance politique au cours du mandat, autre les droits conférés à l'opposition, dont celui de saisir le Conseil constitutionnel sur la conformité des lois adoptées par la majorité parlementaire ainsi que celui de proposer un ordre du jour soumis par un ou plusieurs groupes parlementaires de l'opposition lors d'une séance mensuelle».

M. Ould Khelifa fait référence également au renforcement du contrôle à travers des amendements de nature à élargir et à consolider l'action du Conseil constitutionnel.

Le président de l'APN a considéré que la révision constitutionnelle a été à l'origine d'un «très large et profond» changement démocratique et a insufflé au Parlement une présence effective et une «participation réelle» dans le cadre des nouvelles réformes.

Elle a aussi «garanti à l'opposition une place dépassant les controverses verbales et les contestations de parades».

LE PRÉSIDENT DE L'APN : L'agenda de la session de printemps de l'APN s'annonce «riche en projets» de lois

L'agenda de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'annonce «riche en projets» de lois, a indiqué hier à Alger, le président de la chambre basse du Parlement, Mohamed Larbi Ould Khelifa.

Cette session «connaîtra une activité intense» suite à la révision de la Constitution, a souligné M. Ould Khelifa lors de son discours d'ouverture de la session, précisant que l'agenda s'annonce riche en projets de loi, dont sept sont déjà déposés sur le Bureau de l'Assemblée. Il a expliqué que la majorité de ces projets ont été examinés au sein des commissions compétentes et huit projets d'une importance capitale sont en cours de préparation et pourraient être déposés sur le Bureau de l'Assemblée.

Concernant les textes examinés, il s'agit des projets de loi relatifs à la PME, au système national de normalisation, à l'état civil, au code des douanes, à la santé, aux activités publicitaires, au sondage d'opinion, ainsi que la prévention des risques d'incendies et de panique. Par ailleurs, une vingtaine de projets de loi prévus par les dispositions de la loi modifiant la Constitution seront à l'ordre du jour, dont le projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le Gouvernement, ainsi que le projet de loi organique relatif au régime des indemnités parlementaires. A ce titre, le président de l'APN cite notamment le projet de loi fixant la liste des hautes responsabilités de l'Etat et des fonctions politiques auxquelles l'accès exige la nationalité algérienne exclusive et le projet de loi modifiant et complétant le code des procédures pénales pour assurer l'organisation de la justice pénale et ce, dans le cadre de la juridiction à deux degrés.

Il est prévu également que l'APN examine, entre autres, le projet de loi organique modifiant et complétant le régime électoral, le projet de loi organique fixant le processus de mise en œuvre de l'officialisation de tamazight et sa consécration comme langue nationale et officielle, le projet de loi organique visant l'encadrement des associations, et le projet de loi organique fixant les modalités de saisine du Conseil constitutionnel d'une exception d'inconstitutionnalité, sur renvoi de la Cour Suprême ou du Conseil d'Etat.

D'autres textes à l'instar du projet de loi fixant les modalités d'octroi des droits prévus dans les dispositions contenues dans la loi portant révision constitutionnelle et la révision des dispositions relatives à la manifestation en vue de fixer les modalités d'exercice de la liberté de manifestation

République, Abdelaziz Bouteflika, avec le concours du Parlement, à préparer et faire adopter les lois qui découlent de la révision constitutionnelle. «Le gouvernement aura à s'atteler avec diligence et avec le concours du Parlement à préparer et faire adopter les lois qui découlent de cette révision constitutionnelle», avait-il affirmé.

La session de printemps est la dernière conformément à la loi organique en vigueur régissant les relations entre le gouvernement et le Parlement, laquelle sera amendée lors de cette session en vue de son adaptation aux nouveaux amendements constitutionnels, avait précisé dans un entretien à l'APS, le ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua.

L'amendement de ladite loi concerne l'activité de l'institution législative qui opéra en une seule session au lieu de deux, selon l'article 118 de la Constitution amendée. L'article 118 stipule que «le Parlement siège en une session ordinaire par an, d'une durée minimale de dix mois. Celle-ci commence le deuxième jour ouvrable du mois de septembre».

pacifique sont aussi au programme de cette session.

Poursuivre l'action en matière de diplomatie parlementaire

L'Assemblée poursuit, ajoute M. Ould Khelifa, en parallèle à son activité législative, les forums thématiques organisés en son sein et le programme de formation, son action en matière de diplomatie parlementaire en coordination avec le Conseil de la nation et le ministère des Affaires étrangères, et ce, en se référant aux principes et aux positions de notre pays ainsi qu'aux orientations du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Des orientations fondées sur «le soutien aux causes justes dans le monde, en premier lieu la cause du peuple palestinien et son droit légitime à l'indépendance et à la création d'un Etat souverain», précise-t-il. Par ailleurs, «l'Algérie continue à apporter un soutien inconditionnel au peuple sahraoui dans son combat pour l'autodétermination et œuvre à entamer des pourparlers directs entre le Maroc et les responsables de la République sahraouie comme cela a été clairement exprimé dans le message du Président Bouteflika à l'occasion de la célébration du 40ème anniversaire de la proclamation de la République sahraouie et la lutte du peuple sahraoui pour le recouvrement de son droit légitime. Sur un autre plan, le président de l'APN a affirmé qu'enfin de «faire face à la baisse des prix du pétrole et à la crise économique, nous devons tous veiller à la rationalisation du budget de l'Etat, resserrer les dépenses dans certains secteurs non stratégiques et encourager l'investissement», précisant que «l'Algérie n'est pas le seul pays à ressentir les effets du choc pétrolier».

«Le recours à la propagande délétère, à l'échange d'accusations entre certains acteurs sur la scène nationale et la sous-estimation de la place et du rôle de l'Algérie sur la scène internationale, mènent sans aucun doute à un climat de désespoir», a-t-il expliqué.

Il a poursuivi en disant que «rappeler que le terrorisme menace l'Algérie sur ses frontières ne cache nullement une intention de semer la terreur, notre pays a affronté et a vaincu le terrorisme grâce aux efforts consentis par le peuple, l'armée et les forces de sécurité qui veillent aujourd'hui à la protection de notre territoire national avec une vigilance accrue sur nos frontières afin d'empêcher toute tentative d'infiltration sur le sol algérien».

«Ces forces méritent notre gratitude et nos salutations pour leurs efforts et sacrifices», a soutenu le président de l'APN.

SESSION PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS

M. BENSAHALH : La session de printemps du Conseil de la nation «prélude à une ère nouvelle»

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah a affirmé hier que la session de printemps du Conseil «préludait à une ère nouvelle notamment à la faveur des nouvelles dispositions de la Constitution venues améliorer les principes d'action du Conseil et élargir ses prérogatives».



La présente session prélude à une ère nouvelle du fait des nouvelles dispositions de la Constitution à même d'améliorer ses principes d'action et d'élargir ses prérogatives, la nouvelle Loi fondamentale amendée étant venue pour consacrer un processus laborieux de réformes dans lequel le pays s'est engagé durant les deux dernières décennies», a soutenu le président du Conseil de la nation.

M. Bensalah a rappelé que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a engagé des réformes «profondes, globales et graduées» ajoutant que le Chef de l'Etat avait fait preuve de «réalisme et d'audace» dans les démarches qu'il a entreprises dans plusieurs domaines.

Revenant sur les réalisations enregistrées notamment pour ce qui est du rétablissement de la sécurité et la concrétisation de la réconciliation nationale», M. Bensalah a rappelé l'importance de la «révision constitutionnelle adoptée, il y a moins d'un mois, par le deux chambres du Parlement».

L'adoption de la Constitution amendée par le

Parlement devrait, pour M. Bensalah, «consolider les fondements de l'Etat de Droit, grâce auquel, l'Algérie occupera une place qui lui sied dans le concert des nations et pourra se targuer d'être désormais régie par un texte fondamental qui répond non seulement aux aspirations du peuple mais aussi aux nouvelles orientations de l'heure».

S'agissant du Conseil de la nation, M. Bensalah s'est félicité du «bond qualitatif» opéré par cette institution «grâce aux prérogatives constitutionnelles dont il a été doté et qui contribueront forcément à la promotion de l'action parlementaire». Il a ainsi appelé tout un chacun à s'associer à la démarche d'adaptation du système législatif national aux nouvelles dispositions constitutionnelles qui seront introduites dans des textes répondant aux standards internationaux.

Lesdits textes portent sur les droits de l'Homme, les valeurs de justice et d'égalité, notamment celles qui consolident les libertés et les droits culturels de notre peuple, en tant que composants de l'identité nationale, à l'instar de la promotion de tamazight langue nationale et officielle, a ajouté M. Bensalah. Toutes les dispositions prévues dans le cadre de cette Constitution «tendent à consolider l'édifice de l'Etat, à dynamiser et à relancer ses institutions et à l'immuniser et le pré-munir contre tout danger ou velléité visant ses fondements», a-t-il argué. Quant aux projets de loi inscrits à l'ordre du jour de cette session, M. Bensalah a affirmé que le gouvernement présentera plusieurs projets de loi pour réguler et réhabiliter certains secteurs. Des projets de loi organiques et autres ordinaires seront adaptés aux dispositions de la Constitution amendée, a-t-il rappelé. Les textes en question concerneront plusieurs secteurs, à savoir la Justice, les Finances, l'Industrie, l'Intérieur, la Communication et la Santé.

Le Conseil de la nation s'attendra à l'examen et au débat de plus de 30 projets de loi en cours d'élaboration, dont 7 lois organiques, outre le projet de motion portant règlement intérieur du Conseil, conformément aux exigences de la Constitution amendée, a-t-il encore précisé.

M. LOUH L'A AFFIRMÉ

«L'enquête se poursuit sur l'individu qui se trouvait avec le terroriste impliqué dans les attentats de Paris»

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a indiqué hier à Alger que l'enquête se poursuivait sur l'individu qui se trouvait avec le terroriste «Abaaooud» qui est impliqué dans les attentats perpétrés en novembre 2015 à Paris, précisant que le concerné était en détention préventive.

Dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN), le garde des Sceaux a précisé les procédures ayant accompagné l'enquête avec l'individu qui se trouvait avec le terroriste «Abaaooud», soulignant que l'affaire concernait «un individu qui a fait l'objet d'une enquête à la cour de Béjaïa et qui a été placé en détention préventive».

Il a ajouté que «suite à la diffusion par une chaîne étrangère d'une photo montrant le terroriste Abaaoud, qui est impliqué dans les attentats de novembre 2015 à Paris, il s'est avéré qu'un autre individu se trouvait avec ce terroriste».

«Les investigations préliminaires ont permis de dégager des éléments d'iden-



tification de l'individu qui était en compagnie du terroriste apparu sur la photo», a fait savoir le ministre indiquant que le parquet avait ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire. Sur la

base de ces éléments «probants», l'intéressé a été convoqué et entendu par le juge d'instruction puis placé en détention préventive, a ajouté le ministre précisant qu'il s'agissait d'un ressortissant

algérien établi à Bruxelles qui est rentré normalement au territoire national le 9 février dernier.

Le prévenu est placé en détention préventive sur ordre du juge d'instruction et l'enquête se poursuit, a-t-il poursuivi. M. Louh a rappelé que les premières investigations et l'exploitation de la photo étaient menées par la police judiciaire sur injonction du parquet et après expertise de la photo en question par le laboratoire scientifique de la gendarmerie nationale de Bouchaoui.

Le garde des Sceaux a également rappelé que le procureur général près la cour de Constantine avait sollicité l'obtention du dossier de procédure pour confier l'affaire au pôle pénal de Constantine, spécialisé dans les affaires de terrorisme.

Le ministre a enfin assuré que l'enquête se poursuivra laissant entendre qu'il «aura sans doute recours à la coopération avec certains pays dans le cadre d'accords internationaux ou bilatéraux sur cette affaire».

APS

Les mécanismes juridiques de répression de la corruption mis en exergue à Ouargla

Les mécanismes juridiques relatifs à la lutte contre la corruption et la protection de l'économie du pays, ont été au centre d'une conférence organisée hier à Ouargla, à l'initiative de la Direction générale des Douanes algériennes.

Intervenant en application du plan stratégique des douanes 2016-2019, cette rencontre de sensibilisation et d'orientation des agents stagiaires des douanes à travers la formation, vise à améliorer leurs connaissances professionnelles en matière de cadre juridique et de dispositions de lutte contre le fléau de la corruption qui impacte négativement sur le développement de l'économie nationale, a indiqué le Directeur central de la formation douanière, Djamel Brika.

Dans son intervention sur «le cadre juridique de répression de la corruption», le directeur d'études à l'Office central de répression de la corruption (OCRC), Saïd Hamdani, a évoqué un ensemble de crimes et de sanctions concernant les pratiques illicites, à la lumière de la loi 01-06 relative à la prévention et la lutte contre la corruption.

Il s'agit, entre autres, de la corruption liée à la Fonction publique, les finances, les marchés publics et la fausse déclaration du patrimoine, a-t-il expliqué.

L'Etat s'emploie à lutter contre la corruption et la bureaucratie, notamment à travers la réforme du cadre juridique (Constitution, marchés publics et le code de procédures pénales), la numérisation et la modernisation de l'administration, les services judiciaires et les institutions spécialisées dans le contrôle et la lutte contre la corruption, a-t-il soutenu.

M. Hamdani, a mis l'accent, en outre, sur la nécessité d'encourager et de promouvoir le rôle des acteurs sociaux et des médias dans la sensibilisation du citoyen sur les risques et les désavantages de la corruption sur le développement socioéconomique.

Le directeur régional des Douanes d'Ouargla, Rachid Kerrouche, a exposé, de son côté, les nouveaux règlements liés notamment aux facilitations et simplifications des procédures douanières accordées aux opérateurs économiques et susceptibles de booster l'investissement et de contribuer à l'éradication de la bureaucratie.

Organisée par la direction régionale des Douanes, cette conférence, qui entre dans le sillage d'une série de rencontres similaires, s'est déroulée en présence de cadres des douanes et des élèves stagiaires relevant des écoles des agents des douanes d'Ain El-Beida et Mekhdma (wilaya d'Ouargla).

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

5^e A G de la Déclaration de Kigali les 7 et 8 mars à Alger

Le directeur de la police judiciaire à la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN), le contrôleur de police, Ferragh Ali a indiqué hier que la 5^e assemblée générale de la Déclaration de Kigali qui se tiendra les 7 et 8 mars prochains à Alger permettra le partage et l'échange d'expériences en matière de lutte contre la violence faite aux femmes.

Le directeur de la police judiciaire a indiqué lors du forum de la sécurité nationale que la 5^e assemblée générale de la Conférence de la Déclaration de Kigali sur le «rôle des services de sécurité dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles» a pour objectif «l'intensification des efforts de sensibilisation et de lutte contre la violence faite aux femmes, ainsi que le partage et l'échange d'expériences dans ce domaine».

Ce rendez-vous offre également

«l'opportunité de présenter les réformes engagées par les services de police dans le continent africain dans le domaine de lutte contre la violence faite aux femmes», a ajouté le même responsable.

L'expérience de l'Algérie qui a «accompli de grandes réalisations en matière de lutte contre la violence faite aux femmes» sera présentée à cette occasion, a-t-il dit, soulignant que les services de la police africaine «ont accordé un grand intérêt à l'approche sécuritaire algérienne dans la lutte contre la violence faite aux femmes, une approche qui repose sur le respect des principes des droits de l'homme et sur les nouvelles technologies».

Prennent part à cette assemblée les directeurs et responsables des services de police des pays africains, des experts algériens et étrangers et des représentants d'institu-

tions onusiennes comme le Fonds des Nations unies pour la population, le Haut commissariat aux réfugiés, le programme des Nations unies pour le développement, en sus de l'Union africaine». Pour sa part, la présidente du bureau de la protection de l'enfance de la police judiciaire, la commissaire divisionnaire Kheira Messaoudene a affirmé dans une déclaration à la presse en marge du forum que la tenue de cette assemblée en Algérie «met en exergue les réalisations de l'Etat algérien en général et la DGSN, en particulier, dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et de la prise en charge des victimes».

Soulignant que l'Algérie était parmi les «premiers pays à avoir créé en 1982 des équipes spécialisées de protection de l'enfance avant même la proclamation de la convention in-



MME MESLEM CONFIRME

Les projets de textes d'application de la loi sur la protection de l'enfant finalisés

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem a annoncé mardi que les projets de textes d'application de la loi relative à la protection de l'enfant, promulguée le 15 juillet 2015, ont été finalisés.

Mme Meslem a précisé, lors d'une rencontre sur le signalement des cas d'enfants en danger, que les projets de textes d'application de la loi sur la protection de l'enfant ont été finalisés et seront soumis «prochainement» au gouvernement.

Elle a en outre souligné que ces textes élaborés par le ministère de la Justice en coordination avec les secteurs concernés permettront de définir les mécanismes de mise en œuvre des dispositions de cette loi dont celles relatives au signalement des cas d'enfants en danger.

La ministre de la Solidarité nationale a rappelé que la loi sur la protection de l'enfant prévoit un mécanisme de signalement auprès des services sociaux, de cas d'enfants en danger, ajoutant que ce mécanisme figure parmi les axes les plus importants en matière de protection de l'enfant contre la violence.

Elle a affirmé que ces dispositions consistent «à la ferme volonté politique» de renforcer la protection de cette catégorie vulnérable contre tout danger, rappelant certains articles qui protègent les personnes

qui signalent les atteintes aux droits de l'enfant. Mme Meslem a souligné l'importance du signalement des cas d'enfants en danger insistant sur la responsabilité de toutes les composantes de la société dans la protection de l'enfant.

Concernant les politiques adoptées en matière de prise en charge de l'enfance dans différents domaines, la ministre a rappelé qu'une réflexion est en cours pour la création de classes mobiles au profit des enfants issus des familles nomades en vue de leur permettre d'accéder à l'éducation.

Pour sa part, la présidente du bureau de la protection de l'enfance à la direction de la police judiciaire, Mme Kheira Messaoudene a affirmé que la violence faite aux enfants est en «hausse» qu'il s'agisse de «vio-

lence physique, de mauvais traitement ou de violence sexuelle».

Elle a indiqué à ce propos que les services de police avaient enregistré 5763 cas de violence contre des enfants en 2015 dont 3542 cas de violence physique et 1 536 cas de violence sexuelle.

Les mêmes services ont enregistré durant cette période 565 cas de mauvais traitement et 16 cas de coups et blessures volontaires entraînant la mort.

D'importants moyens matériels et humains ont été mis en place par les services de police qui ont mobilisé 50 équipes spécialisées dans le domaine de la protection de l'enfant à travers le territoire national pour traiter les affaires liées aux enfants victimes de violences.

Mme Benghebrit inspecte les préparatifs des examens et concours



La ministre de l'Education nationale Nouria Benghebrit s'est rendue mardi au siège de l'Office national des examens et concours (ONEC) pour inspecter les préparatifs des examens et concours organisés par le secteur notamment le baccalauréat.

Lors d'une rencontre avec les cadres et les travailleurs de l'office, Mme Benghebrit a donné des instructions «fermes» pour préserver «la crédibilité» des examens et concours organisés par le secteur notamment le baccalauréat.

A ce propos, la ministre a souligné la nécessité de «s'assurer que les sujets d'exams soient exempts d'erreurs avant de les soumettre à l'impression».

«La nouvelle mesure concernant la révision des sujets d'exams consiste à les soumettre à deux commissions au lieu d'une seule comme en vigueur dans le passé», a-t-elle ajouté.

La ministre a en outre ins-

pecté les classes et les différentes structures de l'office, estimant «nécessaire» d'assurer «la confidentialité» et de suivre les développements enregistrés dans le domaine des technologies de l'information et de

la communication.

Elle a en outre donné des orientations visant à améliorer les conditions de travail des employés de l'office pour leur permettre d'accomplir «au mieux» leur mission.

Dans le même contexte, Mme Benghebrit a précisé que la liste de l'équipe chargée de veiller au bon déroulement des examens a été actualisée.

Par ailleurs, la ministre a indiqué que l'Office national des examens et concours supervisera le concours de recrutement des enseignants prévu fin mars courant, compte tenu de son expérience professionnelle, et ce afin d'éviter «les dépassages» enregistrés dans le passé dans tels concours.



Photo: M. Nait Abd

ternationale de protection des droits de l'enfant», Mme Messaoudene a indiqué que les plaintes liées à la violence faite aux femmes sont de plus en plus nombreuses en raison d'une

prise de conscience de la société et des lois qui lui assurent une meilleure protection».

APS

AİN TÉMOUCHENT

L'organisation de la profession et la formation indispensables pour le développement de la pêche

L'organisation de la profession et la formation constituent les deux critères indispensables pour le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture, a affirmé, à Ain Temouchent, un expert de l'Union Européenne du programme de diversification économique (DIVECO 2).

Bertrand Cazelet, expert français indépendant et juriste, a précisé, lors d'une séance de travail, tenue mardi, au siège de la direction locale de la pêche et des ressources halieutiques, que «ces deux critères aideront cette filière émergente à renforcer ses atouts pour se développer en réglant les problèmes de ressources humaines».

Pour sa part, Zoubir Sahli, expert national, docteur en économie et ex-enseignant à l'université, a insisté sur la nécessité de mettre en place une organisation professionnelle performante susceptible de structurer la profession et ses potentiels humains.

Cette cinquième visite des experts de l'UE, inscrite dans le cadre du programme DIVECO 2 paraphé avec l'Algérie pour la coopération dans le domaine du développement de la pêche et de l'aquaculture, a été marquée par la présentation du secteur au niveau de la wilaya d'Ain Temouchent.

Ce secteur a assuré, en 2015, au niveau de ses deux ports de pêche (Beni Saf et Bouzeggar), une production de plus de 13.447 tonnes de poissons, dont 98% de pélagiques.

Durant la même période, 334 tonnes de crustacés et mollusques ont été exportés, notamment, vers l'Espagne. Les efforts consentis en matière d'aquaculture avec la réalisation de deux fermes, dont l'une opérationnelle (AQUASOL), les projets en cours, l'aménagement de la future zone d'activités aquacoles prioritaires de Sbéat, ont été soulignés, lors de cette rencontre.

Les formations et recyclages prodigues par l'école de pêche de Beni Saf, les acquis de la profession en matière de couverture sociale, notamment, ont été, également, mises en valeur par le directeur du secteur, Boukabire Sahnoune.

Pour sa part, le directeur de la chambre de la pêche, Mostefa Ilias, a mis l'accent sur les actions de sensibilisation menées au profit des professionnels pour leur adhésion au programme d'investissement consenti par les pouvoirs publics. «Un guichet unique a été ouvert dans ce cadre pour faciliter la tache aux investisseurs», a-t-il rappelé.

D'une durée de trois jours, cette visite de travail permettra aux experts de l'UE de tenir, ce mercredi, une séance de travail avec les représentants de cette profession et de visiter le siège de la chambre de la pêche. Demain, jeudi, deux visites, celles du port de pêche de Beni Saf et de l'école de pêche voisine, sont programmées.

SELON L'ONS : Ce que dépensent les ménages algériens en éducation-culture-loisirs

Les dépenses annuelles globales des ménages algériens en produits ou services liés à l'éducation, la culture et aux loisirs sont de l'ordre de 143 milliards de dinars, soit 3,2% de la totalité de leurs dépenses annuelles de consommation, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).



Les groupes de produits et services composant cette catégorie de dépenses se composent des biens électroniques, des frais d'éducation et articles scolaires, des articles de musique, sport et camping, des achats de livres, journaux et revues, des frais de spectacle, culture et loisirs, des dépenses de voyage et des frais de réparation des produits relevant de cette catégorie de consommation.

Entre 2000 et 2011, ces dépenses ont plus que doublé puisqu'elles étaient de 59 milliards DA (mds DA) en 2000 pour passer à 142,7 mds DA en 2011, indiquent les résultats d'une enquête réalisée en 2011 par l'ONS sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages algériens.

Ce qui donne une dépense mensuelle moyenne de près de 2.000 DA/ménage, montre cette enquête qui a porté sur un échantillon représentatif de 12.150 ménages.

Selon le milieu de résidence, les dépenses en milieu urbain ont atteint 13,61 mds DA en 2011 (soit 80% du total des dépenses éducation-culture-loisirs) contre près de 40 mds DA en 2000.

Tandis que dans le milieu rural, elles ont été de 29,06 mds DA (contre près de 20 mds DA en 2000). Par groupe de produits, l'achat des biens électroniques (téléphones portables, TV, micro-ordinateurs...) vient en tête de liste avec 41,3% de la totalité des dépenses éducation-culture-loisirs, suivis des frais d'éducation et d'articles scolaires (31,6%), des dépenses de voyages (3,2%), des frais de spectacle, culture et loisirs (7,5%), d'achat de livres, journaux et revues (3,8%), articles de musiques, camping et loisirs (2,2%) et frais et réparation des produits (0,5%).

Selon les catégories sociales que l'ONS répartit en cinq (5) groupes, le niveau des dépenses augmente, évidemment, avec l'évolution du niveau de vie des ménages.

Ainsi, les dépenses des ménages les plus défavorisées ne représentent que 6,3% des dépenses totales des ménages en éducation-culture-loisirs, alors que ceux des plus aisés ont dépensé 48,4% de la to-

talité. La dépense annuelle moyenne par tête a été de l'ordre de 3.886 DA en 2011 contre 1.923 DA en 2000. En fonction du milieu de résidence, elle a été de près de 4.670 DA/tête annuellement pour la personne habitant en milieu urbain (contre près de 2.200 DA en 2000) et de près de 2.350 DA pour celle résidant en milieu rural (contre 1.555 DA).

En fonction du type d'habitat des ménages, l'écart est considérable entre les dépenses des ménages habitant des villas et celles des familles habitant des constructions précaires, tandis que celles des ménages résidant dans les immeubles ont été de 45,4 mds DA.

L'enquête montre également que la taille du ménage influe sur ces dépenses qui diminuent avec l'augmentation du nombre de personnes composant le ménage. Cette dépense est de 6.855 DA par tête annuellement chez les ménages composés de 1 à 2 personnes, et de 2.475 DA par tête dans les ménages formés de 9 personnes et plus.

Concernant la catégorie des achats des livres, journaux et revues dont les dépenses globales se sont chiffrées à 5,3 mds DA en 2011, il est constaté que les achats des journaux en ont absorbé plus de 80% avec un montant de 4,76 mds DA, suivis des livres de culture générale (223 millions DA), des livres de catégories romans, nouvelles et contes (166 millions DA), des dictionnaires et encyclopédies (150 millions DA), des revues et périodiques (36 millions DA) et des livres pour enfants (29 millions DA). Il est également observé que sur ces 5,3 mds DA, les dépenses des ménages des catégories sociales les plus défavorisées ont représenté seulement 6,2% (336 millions DA) contre 38% (2 mds DA) pour les ménages les plus aisés.

- DÉPENSES ÉDUCATION-CULTURE-LOISIRS:
- Répartition par produits
- En 2011, les ménages ont dépensé près de 143 milliards de DA (mds DA) pour les produits et services d'éducation-culture-loisirs. Voici les plus importantes dépenses par groupes de produits.
- (Source: ONS)
- -1- Biens électroniques: 58,91 mds DA dont:
 - Téléphones portables: 24,5 mds DA
 - TV: 16,7 mds DA
 - Ordinateurs: 11,1 mds DA
 - Antennes paraboliques: 2,2 mds DA
- -2- Frais d'éducation et articles scolaires: 45,1 mds DA dont:
 - Articles scolaires: 20,4 mds DA
 - Frais d'enseignement privé: 9,71 mds DA (dont cours particuliers)
 - Livres scolaires: 3,73 mds DA
 - Frais d'enseignement public: 2,71 mds DA
- -3- Cartables: 2,44 mds DA
- -4- Articles de loisirs-sport-camping-musique: 3,1 mds DA dont:
 - Jouets: 802 millions DA
 - Barques et bateaux de plaisance: 387 millions DA
 - Chaussures de sport: 266 millions DA
 - Jeux électroniques: 247 millions DA
- -5- Instruments de musique: 144 millions DA
- - Parasols: 128 millions DA
- -6- Livres, journaux et revues: 5,36 mds DA dont:
 - Journaux: 4,76 mds DA
 - Livres (culture générale): 223 millions DA
 - Livres (romans, contes...): 166 millions DA
 - Dictionnaires et encyclopédies: 150 millions DA
 - Frais de loisirs-culture-spectacles: 10,7 mds DA dont:
 - Abonnement internet: 6,65 mds DA
 - Connexion internet (Cyber...): 1,65 md DA
 - Dépenses de pratique de sport: 690 millions DA
 - Droits d'entrée aux plages: 139 millions DA
 - Spectacles de chanson et danse: 37 millions DA
 - Musée (droit d'entrée): 10 millions DA
 - Cinéma: 5,4 millions DA
 - Théâtre: 3,2 millions DA
 - Voyages et loisirs: 18,85 mds DA dont:
 - Frais séjour à l'étranger (non compris frais de transport): 9,2 mds DA
 - Frais de vacances en Algérie: 8,3 mds DA
 - Dépenses d'hôtels-auberge: 981 millions DA
 - Location de biens de loisirs (bungalow, tentes...): 353 millions DA
 - Frais de réparation de produits: 643 millions DA dont:
 - Appareils électroniques: 545 millions DA
 - Pièces de rechange pour appareils électroniques: 55 millions DA

SELON LE PDG DE LA SAA :

«20 % des dossiers de remboursement soumis à la Justice»

Le PDG de la Société algérienne des assurances (SAA), Nacer Sayes a affirmé, hier à Alger, que 20 % des dossiers de remboursement étaient soumis à la Justice. Intervenant en marge d'une journée d'études sur «le contentieux judiciaire dans le domaine des assurances», M. Sayes a indiqué que «la plupart des dossiers de remboursement, liés majoritairement aux accidents de la circulation corporels et matériels sont réglés à l'amiable et près de 20 % des

dossiers sont soumis à la Justice pour que les assurés bénéficient d'un remboursement plus conséquent».

Dans la plupart des cas, les décisions de justice à l'encontre des sociétés d'assurances ne sont pas équitables et les remboursements décidés sont supérieurs à ce que prévoit le contrat d'assurance, a fait savoir M. Sayes, ajoutant que cette situation «expose ces sociétés au risque de faillite». Dans son intervention à l'ouver-

ture des travaux de la journée d'études, le PDG de la SAA a précisé que l'activité de l'assurance en Algérie était régie par l'ordonnance N° 95/07 de 1995 amendant et complétant la loi N° 06/04 datée de 2006 relative aux assurances et aux décrets d'application, des dispositions qui concernent notamment les contrats d'assurance, les droits et engagements de l'assureur et de l'assuré ainsi que les polices d'assurances (terrestre, maritime et aérienne).

Cette activité est prise en charge par cinq entreprises publiques, deux mutualités et huit sociétés d'assurance de personnes. Dans ce contexte, Boudjemaa Benkara, cadre à la SAA a passé en revue les difficultés auxquelles font face les sociétés d'assurances, notamment en ce qui concerne les dossiers de remboursement des accidents de la route soumis à la justice.

APS

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ : COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES DROITS DE L'ENFANCE «L'enfance entre la réalité et le droit»

Mouad B.

La société algérienne souffre, à des degrés divers, de problèmes relatifs à l'enfance et notamment aux enfants en situation précaire. Cela se manifeste par le mauvais traitement des enfants, le non respect de leurs droits, les déperditions scolaires, l'analphabétisme, le travail des enfants, la délinquance, le vagabondage (enfants de la rue), l'émigration clandestine, le kidnapping et toutes les formes d'exploitation ... autant de fléaux qui touchent les enfants dans leur pays d'origine ou en situation d'émigrés clandestins dans les pays de destination... Ces fléaux n'ont cessé de croître pendant les dernières décennies.

C'est dans ce cadre qu'est organisé le colloque de l'université Bachir-Ibrahim de Bordj Bou-Arréridj sur le thème : «L'enfance entre la réalité et le droit», initié par la faculté de droit, avec la participation des départements gouvernementaux concernés, des établissements universitaires venus des quatre coins du pays et de l'étranger (France, Tunisie, Arabie Saoudite, Emirats Unis), des acteurs de la société civile et des étudiants. « L'intérêt du sujet s'explique non seulement par le nombre d'enfants que touche ce fléau, mais également par les manifestations complexes et les effets néfastes de ce phénomène social du aux violations des droits des enfants, aux mauvais comportements et à l'exploitation qu'ils subissent surtout dès lors qu'ils ont quitté le domicile ou l'école. Il est donc nécessaire de se pencher sur cette question afin de l'étudier, d'échanger des expériences et d'œuvrer ensemble à la recherche de solutions », dira M. Abdulkrim Benyaiha, directeur de l'université Bachir Ibrahim. Plusieurs axes qui seront soumis à l'analyse et au débat porteront sur : Le mauvais traitement des enfants et le non respect de leurs droits en milieu familial, à l'école et en société, dans les pays riverains de la méditerranée occidentale en relation avec les phénomènes de délinquance et des enfants de la rue, Le mauvais traitement des enfants et le non respect de leurs droits en milieu familial, à l'école et en société, dans les pays riverains de la méditerranée occidentale en relation avec les phénomènes de délinquance et des enfants de la rue, le problème des enfants abandonnés et des enfants de la rue ; Les textes de lois et les conventions relatives aux situations difficiles des enfants et les violations de leurs droits ; Le rôle des départements gouvernementaux, des associations et des organisations internationales dans la lutte contre le mauvais traitement des enfants, leur exploitation ainsi que les mesures prises pour améliorer leur situation dans la région (échange d'expériences ; utilisation des enfants dans les guerres... Selon le doyen de la faculté de droit, le docteur Fercha Kamel, le colloque envisage la mise en place d'un plan d'évaluation et de synthèse qui se propose de : Classer, analyser et enrichir les dernières études sur les enfants en situation précaire, notamment tout ce qui touche aux phénomènes de l'abandon, d'exploitation, de vagabondage et d'émigration clandestine; Valoriser et débattre du rôle des gouvernements, des acteurs de la société civile et des organisations internationales visant l'amélioration de la situation économique et sociale ainsi que les facteurs psycho-éducatifs au profit des enfants ; Évaluer le bilan des efforts entrepris pour la sauvegarde des droits des enfants et les contraintes qui les entrent ; Participer à l'élaboration et au développement des programmes et des mécanismes de lutte contre la maltraitance des enfants et l'émigration clandestine notamment des mineurs ainsi que toutes les formes d'exploitation des enfants en général ; Etablir le contact et l'échange d'expérience entre des experts participants de différents pays ; Attirer l'attention des parties concernées et de l'opinion publique de la société à la gravité du fléau des enfants en situation précaire, des conséquences qui découlent des violations et du mauvais traitement qu'ils subissent ; Contribuer à la révision des textes de loi et des conventions en vue de les actualiser ainsi que des mesures préventives et correctives afférentes à ces phénomènes ; Proposer des mécanismes de coopération entre les pays de la région afin de mettre fin à l'exploitation des enfants et veiller au respect de leurs droits ; Elaborer une plate-forme en termes de stratégie globale de lutte contre l'exploitation des enfants et d'amélioration de leurs conditions de vie ainsi que du respect de leurs droits dans le but de mettre fin à leur situation difficile ; Contribuer au développement de la recherche et la recherche action ainsi que des moyens opérationnels pour faire face à ce fléau dans le but de mettre en place des programmes d'orientation et lancer des publications et des guides...

M. B.

BLIDA

Routes et cités dans le noir, de grands défis pour la nouvelle entreprise d'éclairage public

La défaillance du réseau d'éclairage public dans la plupart des cités et routes des 25 communes de Blida est le souci majeur de leurs habitants qui espèrent voir une solution au plus tôt à leur "calvaire" à la faveur de l'annonce d'une nouvelle entreprise d'éclairage public chargée de relever le "grand défi" de faire baigner la lumière sur ces lieux.



De nombreux citoyens dont des automobilistes se plaignent de l'absence de sécurité la nuit en raison du manque d'éclairage, voire l'absence de lumière dans certaines artères de la ville, mais aussi dans quelques axes de routes nationales ou encore dans des quartiers et régions de la wilaya plongés dans le noir.

"Une lampe de poche est absolument nécessaire la nuit pour sortir à pied, alors qu'une vérification des phares est impérative pour un automobiliste, s'il veut prendre la route de nuit", se sont plaints de nombreux citoyens à l'APS. D'autres ont évoqué l'existence de nombreux accidents et d'agressions de nuit à cause de l'absence ou du manque d'éclairage. "Sortir de nuit dans les régions manquant d'éclairage est une véritable aventure", a affirmé, à ce propos, un citoyen, M.B. Pour illustrer la situation, un habitant de la ville d'Ouled Aïch a assuré que "sur 20 poteaux électriques se trouvant dans sa cité, seul un est opérationnel". Le constat est le même sur l'axe de la RN1 reliant Médéa et Blida, où la visibilité est nulle de nuit sur les frontières administratives de la wilaya, à cause de la non fonctionnalité de l'éclairage devant le panneau annonçant l'entrée des automobilistes sur le territoire de Blida. L'absence de l'éclairage public est également de mise sur le chemin de wilaya menant de la zone industrielle Ben Boulaid vers Beni Tamou et Dair El Bahri (Beni Merad), où les poteaux électriques sont hors d'usage pour des causes qui restent inconnues. Le même problème se pose aux automobilistes en provenance d'Alger qui se retrouvent dans le noir en arrivant à Boufarik, pour les mêmes raisons, au même titre que ceux empruntant l'autoroute vers Chiffa et El Affroune.

Plus de 61 % du réseau d'éclairage non fonctionnel

Le wali de Blida, Abdelkader Bouazghi, a déploré le non fonction-

nement d'un taux de plus de 61% du réseau d'éclairage public, une situation qu'il a qualifiée, lors d'un récent conseil de l'exécutif de la wilaya, de "catastrophique". "Sur un total de 57.000 points lumineux au niveau de tout le territoire de la wilaya, seul 6.000 sont en bon état, alors que 35.000 sont en panne, soit un taux de plus de 61%", a-t-il relevé lors de ce conseil consacré à la présentation des dispositifs administratifs et financiers de trois nouveaux établissements publics d'éclairage public, de collecte de déchets et de gestion des espaces verts. L'entrée en activité de l'EPIC Mitidja Inara (Mitidja éclairage) est donc attendue par les habitants des diverses communes qui souhaitent en finir avec ce "calvaire" vécu depuis plusieurs mois.

Une nouvelle entreprise, de grands défis

Sur les 25 communes de la wilaya, seules Blida et Boufarik sont dotées d'une entreprise d'éclairage public, un nombre jugé "insuffisant" pour la couverture de tout le territoire de la wilaya. D'où la nécessité de création d'une entreprise de wilaya afin de prendre en charge les besoins de toute la région.

C'est dans cet objectif que fut annoncée, le 18 février, la création

d'une entreprise de wilaya à caractère industriel et commercial pour l'éclairage public, en vue de la prise en charge de tout le territoire de la wilaya. "Cette entreprise sera fonctionnelle dans environ un mois, dès la garantie de son financement et le transfert des employés des communes vers cette entreprise", a déclaré, à ce propos, le wali. Dans la perspective d'accélérer le processus d'installation officielle de cette entreprise, le wali a instruit les présidents des communes de tenir des consultations, avant le 6 mars, en vue d'intégrer le projet. L'annonce d'installation de cette nouvelle entreprise a été fortement saluée par les citoyens, dont notamment ceux des zones reculées, accusant un déficit en matière d'éclairage public. A noter que l'entreprise d'éclairage public de la commune de Blida ne peut à elle seule prendre en charge les besoins réels de la totalité de la localité. A titre d'exemple, l'éclairage est absent dans toutes les cités et routes, dans un rayon de plus de 10 km à partir de l'entrée du siège de commune, d'où de grands espoirs fondés par les citoyens sur cette nouvelle entreprise, qui souhaitent, dans un avenir proche, se promener, la nuit, en toute sécurité, comme en plein jour, dans des rues bien éclairées.

ALGER

6.800 jeunes ont trouvé un emploi dans la capitale en 2015

Au total 6.800 jeunes ont trouvé un emploi à Alger en 2015, dont 1.800 grâce au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle et 5.000 autres dans le cadre des contrats de travail aidé, a indiqué mardi à l'APS le directeur de l'emploi de la wilaya, Boudiaf Mohamed Charaf Eddine.

"Dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, 1.800 jeunes primo demandeurs d'emploi ont été inserés dans différents secteurs d'activité en 2015 ce qui porte à 8.900 le nombre total de jeunes en activité dans le cadre de cette formule parmi lesquels des universitaires", a indiqué le directeur de l'emploi.

En 2015, la direction de l'emploi de la wilaya a aussi enregistré 5.000 contrats de travail aidé, a ajouté M. Boudiaf. Il a souligné que dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion profes-



sionnelle, "les universitaires bénéficient d'une prise en charge de 15.000 DA par mois", ajoutant que l'employeur peut verser un salaire en complément tandis que les cotisations de sécurité sociale sont assurées entièrement par l'Etat. M. Boudiaf a indiqué que les techniciens supérieurs bénéficient d'une prise en charge de 10.000 DA par mois contre 8.000 DA pour les jeunes

issus de la formation professionnelle ce à quoi s'ajoute la prise en charge des cotisations de sécurité sociale. Ces contrats sont renouvelables tous les trois ans dans le secteur administratif représenté par des structures comme les APC et les circonscriptions administratives et tous les deux ans dans le secteur économique comme les postes et les télécommunications ou encore le sec-

teur privé. En ce qui concerne les 5.000 contrats de travail, le soutien étatique est de 12.000 DA par mois durant trois ans pour les universitaires contre 8.000 DA pour les jeunes issus de la formation professionnelle. Le directeur de l'emploi a indiqué que le taux de chômage dans la wilaya est de 8,4% alors que la population occupée est de 1,3 million personnes pour une population active de 1,4 million en 2015 tout en soulignant que la population totale recensée en 2010 est de 2,9 millions d'habitants.

S'agissant de la main d'œuvre étrangère, la direction de l'emploi a traité plus de 25.000 dossiers en 2015 concernant entre autres, 17.000 travailleurs chinois, 1.400 égyptiens, 800 turcs, 600 indiens et autant de travailleurs français.

APS

ORAN

Ouverture prochaine d'un guichet unique au profit des handicapés

Un guichet unique pour les handicapés sera ouvert prochainement à Oran, a-t-on appris hier auprès de la direction de l'action sociale de la wilaya.

«Ce guichet unique, dispositif pilote qui sera ouvert prochainement au centre-ville d'Oran, aura pour mission une meilleure prise en charge des handicapés, en termes d'écoute, d'orientation, de facilitation de procédures et d'accompagnement», a indiqué à l'APS, la responsable du service de la protection sociale des personnes défavorisées, Mme Aicha Doukara, précisant que ces locaux sont en cours d'aménagement.

L'ouverture de cette structure pour handicapés, de type décentralisé, se fera avec l'implication d'autres secteurs dont les directions de l'emploi, de la santé et de la population et de la formation professionnelle, a précisé la même source, ajoutant qu'une équipe de cinq cadres représentant les secteurs concernés ont bénéficié d'une formation en France pour assurer le pilotage de ce dispositif.

«La direction de l'action sociale de la wilaya qui a recensé pas moins de 33 981 handicapés en 2015, ne peut à elle seule assurer la gestion de ce dossier volumineux», a-t-elle expliqué.

**Un élève du cycle moyen tué par son camarade à haï Nedjma**

Le service des urgences médico-chirurgicales du CHU d'Oran a accueilli mardi un collégien de 15 ans présentant de graves blessures au ventre, a-t-on appris

du chargé de communication de cet établissement hospitalier.

L'élève, qui a succombé à ses blessures, aurait reçu des coups de couteau au niveau de l'abdomen de la

part d'un camarade, a-t-on indiqué. Les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête sur les tenants et aboutissants de ce drame.

Des enseignants de l'université de Tiaret revendentiquent l'accélération de l'attribution de logements de fonction

Des enseignants de l'université de Tiaret adhérents au syndicat du Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES) ont organisé mardi un sit-in devant le siège du recteur de cet établissement pour revendiquer l'accélération de l'attribution des logements de fonction.

Le représentant local du CNES de Tiaret, Miloud Azzouz, a indiqué qu'à l'APS que 80 enseignants ont pris part à ce sit-in de protestation contre la «lenteur dans la livraison des logements de fonction dont les travaux de construction dont les travaux de construction ont été lancés depuis plus de 9 ans.»

En réponse à ces revendications, le recteur de l'université, Khelladi Mederbel, a fait savoir qu'il a été décidé, lors d'une réunion tenue dernièrement avec le wali et les autorités concernées, de réceptionner 70 logements avant le 3 mars, ajoutant que 48 autres logements seront achevés prochainement et que la réalisation de 22 autres logements d'as-treinte sera lancée incessamment.

Les protestataires se sont dispersés après deux heures de sit-in avec la décision de «reprendre» leur mouvement de protestation si leurs revendications «ne sont pas satisfaites.» Les demandes de logements de fonction à l'université de Tiaret ont atteint 280, a-t-on indiqué.

APS

TISSEMSILT**Enlèvement de 19.876 tonnes de déchets et d'ordures**

Pas moins de 19.876 tonnes de déchets solides et d'ordures ont été enlevés dans la wilaya de Tissemsilt depuis fin août dernier, a-t-on appris mardi du directeur de l'environnement.

Dans un exposé sur son secteur, présenté lors d'une réunion du conseil de l'exécutif, Mohamed Tekkouk a indiqué que cette opération inscrite dans le cadre de l'instruction ministérielle portant sur l'hygiène du milieu et la réhabilitation du service public en matière de nettoiement, a permis l'enlèvement des déchets domestiques et ceux inertes provenant des chantiers de réalisation et jetés dans les zones urbaines et les espaces verts.

Cette action, non limitée dans le temps, s'est soldée également par l'éradication de 1.062 points noirs (décharges anarchiques) altérant le paysage des villes de la wilaya. Des moyens humains et matériels importants ont été mobilisés pour concrétiser cette opération de protection de l'environnement en faisant appel à 5.848 agents relevant des services communaux, de la wilaya, des travaux publics, de l'hydraulique et des chantiers de Blanché Algérien et en mobilisant 1.312 engins de nettoiement (camions et tracteurs).

L'opération a porté également sur

le curage des avaloirs, la réparation des canalisations d'assainissement des eaux pluviales, l'éclairage public, le revêtement des chaussées et autres travaux, selon la même source. Une commission de wilaya, présidée par le wali Abdelhamid El Ghazi, et composée de représentants de plusieurs secteurs, a été créée pour suivre et l'évaluation hebdomadaire du nettoiement qui se poursuit, a-t-on ajouté. Le wali de Tissemsilt, a appelé, lors de cette rencontre, à la contribution de tous les citoyens, responsables et membres du mouvement associatif à la réussite des actions de nettoiement à travers les villes. Il a annoncé, en outre, le lancement d'une action de réhabilitation des espaces verts de la ville de Tissemsilt, tout en affirmant que les autorités de wilaya sont prêtes à aider et à accompagner les associations activant dans le domaine de l'environnement en leur offrant les moyens humains et matériels. M. El Ghazi a sommé les responsables du secteur de l'environnement de poursuivre l'action de sensibilisation visant à consolider la culture environnementale chez le citoyen, surtout concernant le tri sélectif dans les cités et le respect des horaires de dépôt des ordures.

TLEMCEN**Saisie de plus de 15 quintaux de kif provenant du Maroc**

Les services de la Gendarmerie nationale de Tlemcen ont saisi lundi 15,3 qx de kif traité provenant du Maroc, a-t-on appris mardi à Oran auprès de ce corps de sécurité. Agissant sur renseignements, les gendarmes de la compagnie territoriale de Ghazaouet (Tlemcen), ont intercepté, dans un

barrage dressé sur la route reliant les communes Souahlia et Ghazaouet, un camion dont le conducteur a refusé d'obtempérer aux injonctions de s'arrêter. En dépit de la crevaison des pneus, le conducteur a continué sa course en direction de la localité de Ghazaouet, avant d'abandonner son

moyen de transport à 1 km du barrage et prendre la fuite, a-t-on indiqué de même source.

La fouille du camion a permis la découverte de ladite quantité de kif traité. Le conducteur d'un véhicule de luxe qui servait d'éclairage a été interpellé par les éléments du même dispositif, a-t-on conclu.

PROTECTION CIVILE**19457 interventions en une semaine**

Durant la période du 21 au 27 février 2016, les unités d'intervention de la protection civile ont enregistré 19 457 appels de secours dans les différents secteurs d'interventions pour répondre aux appels de détresses émis par les citoyens, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et dispositif de sécurité etc.

Concernant le secours à personnes 12 062 interventions ont été effectuées avec la prise en charge de 1298 blessés traités par nos secours médicalisés, 10 573 évacuations sanitaires.

1851 Interventions effectuées suite à 995 accidents de la circulation ayant causé le décès de 25 personnes et 1167 autres blessées, traitées et évacuées vers les structures hospitalières. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Alger avec 03 personnes décédées et 128 autres blessées prises en charge par nos secours puis évacuées vers les structures hospitalières suite à 144 accidents de la route.

En outre, nos secours ont effectué 977 interventions pour procéder à l'extinction de 634 incendies urbains, industriels et incendies divers.

Par ailleurs 4567 interventions ont été signalées durant la même période pour la couverture de 4108 opérations divers et l'assistance aux personnes en danger.

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ
Les employés de l'EMBAG débrayent

M.B.

Des ouvriers de l'Entreprise nationale de l'emballage et des arts graphiques (Embag), de Bordj Bou-Arréridj, observent, depuis lundi, une grève illimitée. Ils demandent, essentiellement, l'application de la décision relative à l'abrogation de l'article 87 bis du Code de travail 11-90. Selon le représentant syndical, cette action a pour but d'interpeller l'opinion et les pouvoirs publics quant à la légitimité de leur demande. Les grévistes réclament aussi un dialogue direct avec le P-DG pour lui faire parvenir toutes leurs doléances.

TISSEMSILT**La CNAS lutte contre le secteur informel**

Abed Meghit

Pas moins de 3900 infractions à la réglementation en matière de sécurité sociale des travailleurs ont été décelées en 2015 à Tissemsilt par les services de l'agence locale de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).

Ces infractions ont été observées à l'issue de 1.957 opérations d'inspection et de contrôle effectuées durant l'année écoulée ainsi que des inspections réalisées, en collaboration avec les services de l'Inspection du travail de Tissemsilt, constatant 52% des minorations des assiettes de cotisation, 1.404 défauts de déclaration des salariés et 126 défauts de déclaration de l'activité.

Par ailleurs, des échéanciers de paiement ont été accordés à 126 employeurs par l'Agence CNAS de Tissemsilt et la régularisation des situations des salariés pour 503 employeurs concernés ainsi que l'agence CNAS de Tissemsilt a enregistré durant cette période à l'affiliation volontaire de 102 assurés. Le nombre des assurés déclarés à l'agence locale de la Cnas de Tissemsilt est de 73 028 salariés et 1 860 employeurs. Sur 1 860 employeurs de la wilaya, 958 bénéficient du dispositif d'aide à l'emploi, soulignant que les pouvoirs publics s'efforcent de renforcer le système des couvertures sociale et médicale pour l'ensemble de la population active.

Dr Abdessalem Hadjar, directeur d'Agence CNAS de la wilaya de Tissemsilt a mis l'accent également sur les défis majeurs à relever, notamment l'élargissement de la couverture sociale au bénéfice de l'ensemble des employés dans le secteur privé et la lutte contre le secteur informel qui porte préjudice à l'économie.

TURQUIE

8.500 migrants et réfugiés interceptés en février

Près de 8.500 migrants et réfugiés ont été interceptés par les gardes-côtes turcs durant février dernier, alors qu'ils tentaient rejoindre la Grèce, selon les autorités turques. Ce total représente onze fois le nombre de migrants et réfugiés interceptés lors des traversées clandestines en février 2015 (753 candidats), indique la garde-côtière turque, citée par des médias.

Les températures "printanières" de février ont encouragé les réfugiés irakiens, syriens et afghans à tenter, en plus grand nombre souvent à bord d'embarcations de fortune et de canots pneumatiques surchargés, les traversées "périlleuses" de la mer Egée, devenue en raison des courtes distances entre les côtes turques et les îles grecques l'une des principales voies d'accès en Europe pour les migrants illégaux.

Quelque 5.535 personnes ont été ainsi interceptées en janvier dernier contre 688 le même mois de 2015, portant ainsi à près de 14 mille le nombre d'interceptions depuis début 2016, soit presque autant que toute l'année 2014 (14.961 migrants).

En 2015, les garde-côtes turcs ont intercepté un total de 91.611 migrants et réfugiés et ont interpellé 190 suspects de trafic d'êtres humains contre 106 en 2014.

La population de Shanghai diminue pour la première fois au cours de ce siècle

La population de la métropole chinoise de Shanghai (est) a diminué pour la première fois au cours du XXIe siècle, a indiqué mardi le bureau des statistiques de la ville.

La population permanente de la ville, qui y a vécu pendant six mois ou plus, était de 24,15 millions de personnes fin 2015, marquant un déclin de 0,4% en glissement annuel, a déclaré le bureau.

La ville a représenté un aimant pour les demandeurs d'emploi en raison de son économie en plein essor, mais le vieillissement de sa population locale et le faible taux de natalité ont entraîné la chute du chiffre de croissance.

Des experts en démographie sont toutefois persuadés que la croissance négative, l'année dernière, était principalement le fait des mesures prises par la métropole de contrôler sa population, afin d'atténuer les pressions sur les flux de trafic et les infrastructures.

Zhou Haiwang, démographe de l'Académie des sciences sociales de Shanghai, a annoncé que la ville avait relogé de nombreux habitants en éliminant progressivement les capacités industrielles obsolètes et en démolissant les bâtiments illégaux.

Selon lui, l'évolution convient au plan de la ville de limiter sa population permanente à l'intérieur d'un volume de 25 millions, en 2020.

La croissance de sa population permanente était de 1,95%, 1,4%, 1,46% et 0,44% entre 2011 et 2014.

APS

SELON LE RAPPORT DE L'ANNÉE 2015 PUBLIÉ PAR L'OICS Augmentation du trafic de drogue et de stupéfiants de par le monde en 2014

L'analyse de la situation mondiale en matière de trafic de drogues et de stupéfiants fait état de l'augmentation de ce commerce illicite qui touche l'ensemble des continents, aggravé par un taux de criminalité de plus en plus élevé, selon le rapport de l'année 2015 publié par l'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants (OICS).

La région d'Amérique centrale et des Caraïbes demeure un "important fournisseur" de cannabis et une zone de transit de la cocaïne à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe, note le rapport de l'OICS, un organisme indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations unies relatives au contrôle des drogues.

Le document a relevé que la région est "toujours touchée par le trafic de drogues et les violences liées à la drogue", soulignant que son taux de criminalité est "un des plus élevés au monde".

Il en est de même pour l'Amérique du Nord qui, selon le rapport, a enregistré "les taux de mortalité liée à la drogue les plus élevés au monde, notamment un nombre de plus en plus important de décès accidentels par surdose".

"L'abus largement répandu de cannabis aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada a de plus en plus de conséquences sur la santé et la sécurité publique", a déploré encore l'OICS dans son rapport.

Pour ce qui est la culture du cocaïne en Colombie, elle a augmenté de l'ordre de 44%, relève le rapport, précisant que "cette augmentation a rompu avec les baisses des années précédentes, alors que la culture du cocaïne a de nouveau diminué en Bolivie et au Pérou".

S'agissant de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, les stimulants de type amphétamine, notamment méthamphétamine, demeurent "la plus grosse menace" liée aux drogues qui pèse sur cette région, a souligné le document, ajoutant que l'apparition de nouvelles substances psychoactives suscite en outre "la plus vive inquiétude".

Le même document note, concernant l'Asie du Sud, que l'augmentation de la fabrication illicite, du trafic et de l'abus de méthamphétamine ainsi que le détournement



ment et l'abus des préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes, figurent toujours parmi les principaux problèmes liés aux drogues.

Dans certains pays, les situations de conflit et d'insécurité ainsi que les déplacements massifs de populations qui en découlent au sein et en dehors de l'Asie occidentale, offrent aux groupes criminels organisés de nombreuses occasions de se livrer au trafic de drogues et sont particulièrement propices à l'augmentation de l'abus", note encore le rapport de l'OICS. Concernant l'Europe occidentale et centrale, le nombre de nouvelles substances psychoactives identifiées a continué de croître en 2014, relève le document, ajoutant qu'en Europe de l'Est et du Sud-Est, "les taux de consommation de drogues par injection sont presque cinq fois plus élevés que la moyenne mondiale". S'agissant de l'Océanie, cette région s'emploie à "promouvoir" les opérations

conjointes et les contrôles aux frontières, du fait de la "vulnérabilité" de la région face à l'abus et au trafic de drogues, notamment de stimulants de type amphétamine", selon le rapport de l'OICS. Pour ce qui est du continent africain, l'Afrique de l'Est en tant que zone de transit pour l'héroïne afghane a entraîné une augmentation de l'abus d'opiacés dans la sous-région.

L'Afrique de l'Ouest est aussi l'une des sources des stimulants de type amphétamine qui parviennent de l'Asie, ajoute le rapport de l'OICS.

Toujours concernant l'Afrique, le rapport note que le Maroc demeure l'un des plus gros producteurs de résine de cannabis et reste l'un des principaux pays d'où provient la résine acheminée clandestinement vers l'Europe", soulignant que ce pays "faît partie, ces dix dernières années, des trois pays les plus fréquemment cités comme source ou zone de transit de la résine saisie au monde".

L'Afrique une des "principales" plaques tournantes et zones de transit du trafic de drogue

L'Afrique demeure l'une des "principales plaques tournantes" du trafic de drogue et une des "principales zones" de transit, selon le rapport de l'année 2015 publié par l'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants (OICS).

Le rapport note que l'Afrique de l'Ouest est régulièrement utilisée par les trafiquants pour passer de la cocaïne et d'autres drogues en contrebande vers l'Europe, alors que l'Afrique du Nord reste l'une des "premières sources" des drogues entrant en Europe, note le rapport de l'OICS, un organisme indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations unies relatives au contrôle des drogues.

S'agissant de l'Afrique de l'Est, le rapport précise qu'elle

sert de plus en plus de "plaques tournantes" pour le trafic d'héroïne afghane à destination de l'Europe.

"L'importance de l'Afrique comme zone de transit de l'héroïne afghane à destination de l'Europe et d'autres régions s'est affirmée, comme en témoigne l'augmentation des saisies signalées ces dernières années par certains pays africains, notamment en Afrique de l'Est", est-il relevé dans le rapport.

Le document note aussi que "l'intensification du trafic de drogue s'accompagne non seulement d'une augmentation de l'usage illicite, mais aussi d'un surcroît d'activité des groupes criminels organisés". "En Afrique de l'Ouest et au centre, la criminalité organisée continue de générer un coût socioéconomique du fait

de l'augmentation du trafic de drogue et de la toxicomanie, mais aussi du fait de la concentration des richesses et du pouvoir entre les mains d'un nombre relativement faible de criminels fortement armés", déplore l'OICS dans son rapport.

Concernant la consommation de drogues en Afrique et malgré l'insuffisance de données sur l'abus de stupéfiants dans le continent, le document relève que la prévalence annuelle de l'usage de cannabis demeure élevée avec 7,5% des personnes âgées de 15 à 64 ans, avec un niveau représentatif près du double de la moyenne mondiale (3,9%).

Cette prévalence est particulièrement forte en Afrique de l'Ouest et du Centre avec un taux de 12,4%, précise le document, ajoutant qu'en Afrique

le cannabis serait la principale substance à l'origine des demandes de traitement de toxicomanie.

Le document note en outre que l'héroïne reste la deuxième des drogues les plus consommées dans le continent après le cannabis.

"La prévalence annuelle de l'usage de cocaïne en Afrique, estimée à 0,4%, reste du même ordre que celle qui prévaut dans le monde entier", est-il mentionné dans le rapport de l'OICS.

Pour ce qui est des précurseurs chimiques, l'Afrique reste "vulnérable" à ce genre de trafic, précisant que les principaux précurseurs sont l'éphédrine, et la pseudoéphédrine, substances utilisées pour la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine.

Le Maroc, un des plus gros producteurs de résine de cannabis au monde

Le Maroc est l'un des plus gros producteurs de résine de cannabis au monde et continue de fournir l'Europe, selon le rapport de l'année 2015 publié par l'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants (OICS). La plupart de la résine de cannabis destinée à l'Europe est acheminée clandestinement depuis le Maroc, note le rapport de l'OICS, un organisme indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations unies relatives au contrôle des drogues.

"Le Maroc demeure l'un des plus gros producteurs de résine de cannabis et reste l'un des principaux pays d'où provient la résine acheminée clandestinement vers l'Europe", révèle le document, soulignant que "le Maroc faisait partie, ces dix dernières années, des trois pays les plus fréquemment cités comme source ou zone de transit de la résine saisi-

te au monde". En 2014, le Maroc, l'Afghanistan, le Liban et le Pakistan ont fait partie des pays d'origine et d'envoi de la résine de cannabis saisie en Europe occidentale, est-il mentionné dans le rapport de l'OICS. Le document ajoute que l'Espagne, principal point d'entrée majeur pour le cannabis produit au Maroc, a saisi plus des deux tiers de la quantité totale de résine de cannabis saisie en Europe en 2013. Le rapport, qui cite des chiffres des autorités marocaines, fait état de 47.196 ha de cultures de cannabis en 2013, malgré "les efforts" pour lutter contre ces cultures. Outre la culture du cannabis, le document révèle l'apparition au Maroc "d'un trafic de cocaïne qui est transporté en contrebande à bord de vols commerciaux en provenance du Brésil et transite par l'Afrique de l'Ouest et le Maroc d'où elle rejoint l'Europe".

ALGÉRIE-FRANCE**Des oncologues français à Batna pour préparer une convention entre le CAC de Batna et des hôpitaux de Rouen**

Une équipe d'oncologues français dirigée par le Pr. Jean-Pierre Vannier est arrivée mardi à Batna pour préparer une convention entre le centre anti-cancer (CAC) de Batna, le CAC Henri-Becquerel de Rouen et le centre hospitalo-universitaire (CHU) de cette ville française.

La visite s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre signée en mai 2015 par les universités de Batna et de Rouen, ainsi que de la préparation de la convention à signer entre les responsables de la santé des deux pays, a indiqué le Pr. Vannier, spécialiste en hémato-oncologie pédiatrique.

Ce praticien s'est déclaré "optimiste" quant à l'avenir du CAC de Batna qui dispose, selon lui, de la capacité et l'efficience nécessaires pour assurer la meilleure prise en charge des patients.

Il a également estimé que le staff médical du CAC saura augmenter son expérience par la pratique et la coopération dans le cadre de la convention entre les universités des deux villes et celle qui sera conclue entre CAC Batna, le CAC Henri-Becquerel et le CHU de Rouen.

L'équipe médicale française participera, mardi et mercredi, à une rencontre scientifique sur le traitement de la douleur et l'hospitalisation à domicile.

Elle prendra part également à des rencontres de coordination des médecins du CAC et du CHU de Batna et visitera les services des deux structures.

Le directeur du CAC de Batna, Aïssa Madoui, a estimé que la rencontre est "une occasion d'échanges entre les praticiens des deux établissements sa-



nitaires pour arrêter un calendrier de travail qui rende l'échange plus efficace et plus profitable aux malades grâce à l'expérience des spécialistes français".

"Nous ouvrirons sur le court terme à activer la prise en charge des enfants atteints de cancer, avec la coopération du Pr. Jean-Pierre Vannier", a ajouté ce responsable, soulignant qu'il s'agit-là de l'objectif de la convention à signer avec le CAC Henri-Becquerel et le CHU de Rouen.

Depuis son ouverture en 2014, le CAC de Batna a réalisé plus de 45.000 séances de chimiothérapie et 25.000 séances de radiothérapie. Il s'apprête

aussi à ouvrir, au cours du premier semestre de cette année, un service de médecine nucléaire qui sera équipé par deux firmes américaines, a indiqué M. Madoui.

Un stage régional de formation sera prochainement organisé au profit de 90 infirmiers spécialisés dans les prélèvements, attendus de plusieurs wilayas du pays, au CAC de Batna choisi comme pôle régional de formation pour le diagnostic précoce des cancers du sein, du col de l'utérus et du colon, conformément à un programme du ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière.

CARDIOLOGIE**Installation d'un stimulateur cardiaque effectuée avec succès à Naâma**

Une opération d'implantation d'un stimulateur cardiaque a été effectuée "avec succès" mardi sur un sexagénaire à l'hôpital Mohamed-Boudiaf d'Aïn-Sefra (Naâma).

Menée par une équipe médicale du même établissement, sous la conduite d'un chirurgien-cardiologue, cette intervention, première du genre dans la wilaya de Naâma, a permis de normaliser les impulsions cardiaques d'un patient admis dans la soirée de lundi dans un état critique à l'hôpital, a précisé le responsable du service des urgences de



l'hôpital, Belkacem Ezzaïr.

L'état de santé du malade s'améliore, a indi-

qué le même responsable, précisant que l'implantation du stimulateur "pacemaker" permettra

de rétablir le rythme cardiaque normal du malade et lui éviter des complications liées à une insuffisance cardiaque tel que les essoufflements.

L'établissement public hospitalier d'Aïn-Sefra s'est vu accorder de nouveaux équipements et matériels médicaux, dont des électrocardiogrammes (ECG), un équipement d'imagerie à résonance magnétique (IRM) et de Céloscopie en vue de permettre d'effectuer des interventions chirurgicales et éviter les déplacements des malades pour motifs de soins vers d'autres régions du pays.

SELON UNE ÉTUDE**Fruits moins chers et sodas plus chers pour réduire la mortalité**

Une réduction de 10% du prix des fruits et légumes combinée à une hausse équivalente des sodas pourrait éviter un nombre important de décès dus aux maladies cardiovasculaires aux Etats-Unis, selon une étude présentée mardi.

"Modifier son régime alimentaire peut être difficile mais des changements sur le marché (des produits alimentaires, NDLR) pourraient permettre d'y parvenir avec des effets importants sur la santé cardiovasculaire", a expliqué le Dr Thomas Gaziano, professeur à la faculté de santé publique de l'université Harvard (Massachusetts, nord-est). L'étude a été présentée lors de la conférence de l'American Heart As-

sociation sur l'épidémiologie et le mode de vie, cette semaine à Phoenix (Arizona, sud-ouest).

Selon les chercheurs, une baisse de 10% du prix des fruits et légumes pourrait réduire de 1,2% la mortalité cardiovasculaire dans les cinq ans et de près de 2% sur vingt ans, avec une diminution de 2,6% des infarctus et de 4% des accidents vasculaires cérébraux.

De plus, à elle seule, une hausse de 10% du prix des sodas et autres boissons sucrées pourrait diminuer de près de 0,1% les décès cardiovasculaires sur cinq ans et de 0,12% sur vingt ans. Les cas de diabète pourraient aussi baisser de 0,2% sur cinq ans et de 0,7% sur vingt

ans, selon cette étude.

Ces deux évolutions tarifaires combinées permettraient d'empêcher d'ici 2035 quelque 515.000 décès résultants de pathologies cardiovasculaires ainsi qu'environ 675.000 crises cardiaques et accidents vasculaires cérébraux non-mortels aux Etats-Unis.

Ces travaux montrent qu'il faut agir sur le prix des produits alimentaires tout en l'associant à "une taxe modeste sur les ventes et à des subventions publiques pour mieux représenter les coûts réels des aliments pour la santé et la société", a relevé le Dr Dariush Mozaffarian de l'université Tufts (Massachusetts).

LUTTE CONTRE LE VIRUS

Zika



641 cas de microcéphalie confirmés et 139 décès au Brésil

Quelque 641 nourrissons brésiliens atteints de microcéphalie et 139 bébés morts à cause de cette maladie ont été enregistrés au Brésil depuis le début de l'épidémie de Zika en octobre 2015, a indiqué mardi le ministère brésilien de la Santé.

Le gouvernement examine toujours 4.222 cas de malades de microcéphalie, qui s'ajoutent aux 1.046 cas écartés. Le nombre de malades est 9,9% supérieur à celui donné la semaine dernière par le ministère.

Le virus Zika, transmis par le moustique Aedes aegypti, provoque des symptômes grippaux bénins (fièvre, maux de tête, courbatures). Mais il est aussi soupçonné, quand il touche une femme enceinte, d'entraîner une grave malformation congénitale du foetus, la microcéphalie (réduction du périmètre crânien, néfaste au développement intellectuel).

Début février, l'Organisation mondiale de la Santé avait estimé qu'un possible lien entre Zika et l'explosion des cas de malformations congénitales devait être étudié et constituait donc "une urgence de santé publique de portée internationale".

Le Brésil, qui compte désormais 1,5 million de cas, avait sonné l'alarme en octobre 2015, lors de l'apparition d'un nombre inhabituellement élevé dans le nord-est du pays de cas de microcéphalie. Le pays enregistre en moyenne 150 cas de microcéphalies par an.

Le gouvernement a établi grâce à des analyses en laboratoire que les mères de 82 bébés atteints de microcéphalie avaient contracté le virus Zika, tout en admettant que "les données ne sont pas assez représentatives" par rapport nombre total des cas. Des chercheurs ont établi que le virus Zika peut aussi déclencher un trouble neurologique grave, le syndrome de Guillain-Barré.

La Chine signale un 10^e cas de Zika

La province chinoise du Guangdong (sud) a annoncé, mardi, que le père de deux patients de Zika déjà confirmés, est également porteur du virus, marquant le 10^e cas confirmé en Chine. L'homme âgé de 40 ans, originaire de la ville de Jiangmen, est rentré du Venezuela avec sa famille, le 25 février. Ses deux enfants ont été testés positifs au virus le 27 février, a précisé la Commission provinciale de la santé et de la planification familiale du Guangdong.

Il a signalé l'apparition d'une éruption cutanée, lundi, conduisant à la confirmation de son infection. Il se trouve dans un état stable à l'hôpital, a indiqué la commission.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé une urgence mondiale au début de février, en raison du déclenchement de Zika en Amérique centrale et du Sud. La Chine est passée également en état d'alerte, alors que des experts avertissent que le réchauffement du temps pourrait faciliter la propagation du virus transmis par les moustiques. L'autorité centrale de la santé de la Chine a appelé les lieux publics, dont les stations de bus, les marchés et les communautés résidentielles, à effectuer un nettoyage total, afin d'éradiquer les terrains fertiles pour les moustiques et les autres insectes.

Les symptômes du virus Zika comprennent la fièvre, des douleurs articulaires, des éruptions cutanées, de la conjonctivite, des maux de tête et des douleurs musculaires. Il constitue aussi une cause présumée de microcéphalie chez les nouveau-nés.

APS

LOMBALGIE CHRONIQUE : RECONDITIONNER À L'EFFORT

La lombalgie chronique est la première cause d'exclusion professionnelle avant 45 ans. S'ils ne permettent pas de faire disparaître la douleur, des programmes spécifiques d'activité physique aident les malades à renouer avec une vie la plus normale possible. Martial, 36 ans, témoigne car il est passé par là.

Tout a commencé avec un lumbago en mai 2014. J'avais déjà eu mal au dos avant, comme tout le monde, mais cette fois c'était vraiment costaud. Quelques semaines plus tard, le simple fait de m'asseoir sur le lit de ma fille a déclenché une sciatique. J'ai tout essayé pour la faire passer : séances d'ostéopathie, médicaments de plus en plus forts, infiltrations, sans résultat. Les examens ne montraient rien. J'avais bien une petite hernie discale à gauche mais elle ne pouvait pas expliquer mes douleurs situées à droite. J'ai dû me mettre en arrêt maladie en septembre.

Programme éprouvant mais résultat quasi magique

Étant formateur, je suis souvent debout ou en déplacement, et il m'était impossible de continuer à travailler dans ces conditions. Mon médecin traitant m'a alors parlé du centre de rééducation fonctionnelle d'Angers et de leur programme de reconditionnement à l'effort géré par le réseau Lombaction. Il le connaît pour y avoir déjà adressé des patients, ça a été ma grande chance. Nous avons lancé la demande en février et j'ai attaqué en juin.

Mon médecin m'avait bien expliqué le principe du programme, je savais que ça allait être intensif. Mais quand j'ai vu le planning... Sept heures d'activité physique, cinq jours par semaine, pendant cinq semaines, quand vous pouvez à peine marcher, vous avez du mal à y croire. Les journées commencent systématiquement avec quarante-cinq minutes d'échauffement et



d'étirements. On enchaîne sur du renforcement musculaire, notamment au niveau des abdos. On travaille l'endurance et le cardio sur des vélos, on nage deux après-midi par semaine. Il y a aussi des exercices plus ludiques avec, par exemple, des jeux de ballon, ainsi que des ateliers de diététique, de relaxation... On termine chaque journée avec une heure d'ergothérapie, une rééducation

aux gestes du quotidien. Ces séances ne sont pas vraiment drôles, mais les résultats sont spectaculaires. À la fin du programme, je touchais le sol avec mes mains sans plier les genoux. Même avant d'avoir mal au dos, je n'y arrivais pas. D'ailleurs, à l'issue de ces cinq semaines, j'étais en meilleure condition physique qu'à l'époque où je n'étais pas malade.

Ce programme est vraiment éprouvant mais le résultat est quasi magique. On voit bien la différence entre les tests faits en début et en fin de parcours. Elle se lit même sur le visage et dans l'attitude des participants. À l'arrivée, tout le monde avait l'air fatigué. Au bout de cinq semaines, nous étions détendus, c'était même la franche rigolade !

Moi qui en étais arrivé à avaler 200 mg de Tramadol® (un puissant antalgique) par jour, avec les problèmes de dépendance qui vont avec, je ne prenais plus aucun médicament à l'issue du programme. Je n'en ai jamais repris et j'ai même pu recommencer à travailler dans la foulée. Il m'arrive encore d'avoir mal, mais je vis la douleur différemment, je l'oublie très vite. Toutefois, j'ai acquis les bons réflexes pour la chasser. Plutôt que d'aller m'allonger comme je l'aurais fait avant, j'adopte des positions antalgiques, je fais des étirements. Moi qui n'étais pas du tout sportif, je fais deux heures de sport par semaine, surtout du vélo. J'y ai pris goût et quand je n'ai pas ma dose, ça me manque.

Les consultations avec un psychologue proposées dans le cadre du programme ont aussi contribué à mon mieux-être. Ma femme est hémiplégique, nous avons un garçon et une fille, et je culpabilisais beaucoup de moins aider à cause de mon dos. Pouvoir parler de tout ça m'a fait beaucoup de bien. Après avoir effectué quelques tests, un programme personnalisé est établi pour chaque patient, qui tient compte de ses problèmes spécifiques.

MAL DE DOS : LA PCP THERAPY CONTRE LA DOULEUR

La PCP Therapy, pour Pression Continue Profonde, est une nouvelle technique de massage neuromusculaire qui agit en profondeur et permet ainsi un relâchement rapide des muscles traités. Le point sur ce nouveau traitement du mal de dos avec le Dr David Khorassani, médecin ostéopathe attaché au Centre hospitalier d'Argenteuil.

C'est au départ pour soulager ses douleurs des bras et des épaules lorsqu'il traitait ses patients que le Dr David Khorassani, médecin ostéopathe, a cherché à améliorer sa technique de massage. Comme il était conscient de l'intérêt d'agir sur les muscles profonds, car ceux-ci sont importants pour garder une posture équilibrée, il a mis au point un dispositif, le MyoDK, qui permet d'exercer des pressions fortes et surtout de les contrôler. Ce dispositif médical, qui a fait l'objet d'un brevet, peut exercer des pressions de plus de 20 kg, donc bien supérieures à celles obtenues manuellement. Ce qui est bénéfique tant pour le malade que pour le soignant, qui utilise le poids de son corps à la place de sa force musculaire.

Une détente musculaire profonde et progressive

Lombalgie, cervicalgie, sciatique... de nombreuses douleurs dues à un problème de dos peuvent être soulagées. Y compris en période aiguë.

"La pression est exercée sur des points précis afin de provoquer une détente musculo-tendineuse, explique le Dr David Kho-

rassani. Nous travaillons d'abord à distance du site de la douleur pour s'en rapprocher peu à peu au fil des séances."

Faible au début, l'intensité des pressions appliquées augmente aussi progressivement, mais reste toujours inférieure au seuil de douleur tolérable. Quand les pressions deviennent fortes, on est seulement quitte pour quelques marques rouges sur la peau qui disparaissent en 48 heures. "Lors de ma dernière séance, j'ai supporté 20 kg sans problème, alors qu'au début la pression possible n'était que de quelques kilos", témoigne Évelyne, qui a retrouvé un dos en pleine forme après des sciatiques à répétition.

Une amélioration de la posture

On conseille de faire une séance par semaine au début, puis le rythme s'espace en fonction des résultats. Certains ressentent une amélioration de leur douleur dès la première séance. Mais il en faut souvent plusieurs pour éprouver un bénéfice durable. Tout dépend de l'origine et de l'ancienneté du problème. Un bilan qui comprend un examen clinique minutieux est bien sûr indispensable pour vérifier que l'application de ces pressions profondes est possible.

Comment ça marche ?

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer la diminution de la douleur avec la PCP Therapy. La pression profonde exerce



cée permet d'atteindre les muscles en profondeur. Ce qui entraîne le relâchement de la masse musculaire environnante, favorise la circulation sanguine et le drainage veino-lymphatique. L'intensité de la douleur baissant, le corps se redresse progressivement, car il corrige les compensations qu'il avait mises en place pour s'adapter à la douleur.

La technique a montré son efficacité dans plusieurs études cliniques ayant concerné des lombalgies, des cervicalgies et des dorsalgies. La PCP Therapy diminue les dou-

leurs, améliore la mobilité articulaire et, par la détente globale qu'elle entraîne, atténue le syndrome anxioc-dépressif réactionnel souvent associé en cas de douleurs chroniques. Devant les observations qui s'accumulent (dos qui se redresse, hernie discale qu'on n'opère finalement pas...), les études continuent pour mieux identifier les situations qui peuvent tirer bénéfice de cette technique. Une centaine de praticiens et de kinésithérapeutes utilisent la PCP Therapy aujourd'hui.

L'IMPRESSION 3D POUR REMPLACER DES VERTÈBRES ABIMÉES



Un Australien atteint d'une tumeur cervicale a été sauvé grâce à un implant de deux vertèbres en titane imprimées en 3D. Les prouesses de l'impression 3D continuent de faire des miracles. Au Prince of Wales Hospital de Sydney (Australie), le chirurgien Ralph Mobbs a sauvé un patient atteint d'un cancer cervical grâce à l'impression 3D. Ce malade d'une soixantaine d'années souffrait en effet d'un chondrome, un cancer touchant la colonne vertébrale et pouvant conduire à des complications neurologiques graves. Deux vertèbres cervicales de ce patient étaient particulièrement touchées et le risque de métastases était élevé. Le chirurgien a donc décidé de les remplacer par des implants en titane conçus par la société australienne d'impression 3D Anatomics. L'opération a eu lieu à la fin de l'année 2015. Dans un premier temps, le chirurgien et son équipe ont extrait les vertèbres abîmées par la tumeur via la bouche du patient. Puis, toujours par voie buccale, ils ont ensuite inséré les implants en titane. L'avantage de telles prothèses est qu'elles ont été élaborées sur mesure grâce à des séries de radiographies. Elles remplacent donc parfaitement les os défectueux sans risquer d'endommager les tissus alentours.

"L'impression en 3D de parties du corps est la prochaine étape des soins médicaux personnalisés. Réparer des os, des articulations, ou des organes avec ce type de technologie est très excitant" a confié le chirurgien Ralph Mobbs au site d'information australien ABC. "C'est une opportunité de nous investir et de continuer à repousser les limites du domaine de l'impression 3D des parties du corps humain" s'est-il aussi enthousiasmé. En septembre dernier, un sternum en titane imprimé en 3D avait déjà permis de sauver un patient atteint d'une tumeur thoracique.

HABITER PRÈS D'UN CHAMP EXPOSE AUX PESTICIDES

L'association Générations Futures dénonce la présence de pesticides dans les maisons situées en zones agricoles. Parmi ces substances chimiques, certaines sont suspectées d'être des perturbateurs endocriniens.

Les pesticides menacent les voisins des champs. L'association Générations Futures met en ligne les résultats d'une enquête sur l'exposition aux pesticides dans les habitations situées à proximité de zones agricoles (vignes, vergers et champs).

Ses conclusions sont sans appel : "un bain de poussière aux pesticides" s'affole-t-elle sur son site internet.

Pour mener cette enquête, Générations Futures a prélevé 22 échantillons de poussière en juillet 2015 et six autres en janvier 2016, dans des habitations situées en zones viticoles, arboricoles, de grandes cultures ou de mélange de ces cultures. Les analyses de ces poussières ont permis de détecter la présence de 8 à 30 pesticides par habitation, sur les 61 recherchés.

Modifier les pratiques agricoles

En moyenne, 20 substances chimiques sont présentes dans les logements, dont 12 sont des perturbateurs endocriniens potentiels. Et dans les 28 logements analysés, trois substances sont toujours présentes : la permethrine (insecticide), le tébuconazole



et le diméthomorphole (fungicide). La première est classée comme potentiel perturbateur endocrinien par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), la deuxième est suspectée d'être cancérogène et toxique pour la reproduction et fait actuellement l'objet d'une étude sanitaire. Le diméthomorphole fait lui aussi l'objet d'études pour évaluer sa toxicité sur la santé humaine. Plus surprenant : l'usage agricole

de certains pesticides retrouvés dans les poussières testées est interdit en France depuis plusieurs années. Par exemple, le diuron, présent dans 90% des logements, est proscrit depuis 2008. "Ces résultats montrent clairement que les personnes vivant près des zones cultivées sont exposées chez elles toute l'année à un cocktail important de pesticides, dont de nombreux sont des perturbateurs endocriniens potentiels" alerte François Veillerette, porte-

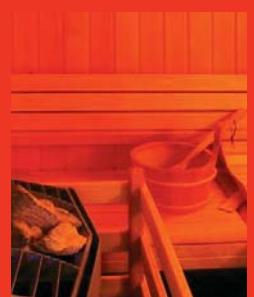
parole de Générations Futures sur le site de cette association. "Ce fait illustre l'urgence qu'il y a à modifier les pratiques agricoles et à faire en sorte qu'on interdise les pulvérisations des pesticides de synthèse à proximité de zones habitées" ajoute-t-il. C'est pourquoi l'association demande au gouvernement d'intervenir auprès de la Commission européenne pour définir de nouvelles normes sur l'utilisation agricole de telles substances.

TRANSPIRER, C'EST BON POUR LA PEAU ?

Pour détoxifier sa peau, on pense à la faire transpirer. Les conseils de Top Santé. Oui. C'est un super moyen de la détoxifier ! Le fait de suer entraîne un nettoyage interne qui vide les pores de leurs impuretés et favorise l'élimination des cellules

mortes. En même temps, la chaleur active la microcirculation ce qui irrigue et nourrit les tissus cutanés. Résultat, la peau est nette et le teint est frais et rosé. Direction le sauna, le hammam ou la salle de sport. Autre option : le sauna facial

à faire facilement la maison. On fait bouillir de l'eau qu'on verse dans un grand bol, on y ajoute quelques gouttes d'huile essentielle adaptée à son type de peau, on place la tête recouverte d'une serviette au-dessus du bol pendant 10 à 15 minutes.



DES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES INFLUENCERAIENT LA LONGÉVITÉ

Etre alerte et se sentir en forme prédiraient une longue vie et en bonne santé, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *Psychological Science*.

Les chercheurs de l'université de Genève (Suisse) ont mené une étude auprès de 6203 adultes pour comprendre si certains de traits de caractère pouvaient augmenter l'espérance de vie en bonne santé. Dans le cadre d'une étude de santé britannique, la Manchester Longitudinal Study of Cognition, les scientifiques ont suivi pendant 29 ans les participants. Les scientifiques ont analysé leurs performances cognitives sur 15 tâches différentes



et dans 5 domaines de compétence : l'intelligence, la capacité d'adaptation, la mémoire verbale, la mémoire visuelle et la vitesse de traitement. Leur santé a été passée au crible avec

l'échelle Cornell Medical Index qui prend en compte 195 symptômes pathologiques liés aux différents troubles physiques et psychologiques. Les conclusions de cette étude

ont confirmé que le tabagisme était un facteur de risque de mort prémature ou qu'être une femme un facteur de longévité. Mais elles ont aussi dévoilé qu'il existait des facteurs psychologiques qui pouvaient prédire une longue vie. Penser vite et se sentir en forme sont deux prédicteurs extrêmement fort d'une vie plus longue et en meilleure santé. «Que ces variables psychologiques soient si fortement liées au risque de mortalité est très surprenant, car beaucoup de preuves soutiennent l'hypothèse de prédicteurs de survie de nature médicale ou physiologique», explique l'auteur principal, le Dr Aichele.

MALI

Un véhicule de l'ONU saute sur une mine, 6 Casques bleus blessés

Six Casques bleus ont été blessés, dont deux grièvement, lorsque leur véhicule a sauté mardi sur une mine dans le nord-est du Mali, a annoncé la Mission de l'ONU dans ce pays (Minusma) dans un communiqué.

Mardi "vers 13h00 (locales et GMT), un véhicule de la force de la Minusma a heurté un engin explosif improvisé sur l'axe Aguelhok-Tessalit", au nord de Kidal, chef-lieu de la région du même nom, indique la Minusma.

"Suite à l'explosion, six Casques bleus ont été blessés, dont deux grièvement, selon un bilan provisoire", tous ont été évacués vers l'hôpital, selon la mission onusienne.

Elle ne précise pas leur nationalité mais indique qu'"un incident similaire s'est produit dans la même région hier (lundi) après-midi, ne causant que des dégâts matériels". Elle dénonce des "actes criminels et lâches, perpétrés quasi quotidiennement dans les régions du Nord, et ayant pour seul but de déstabiliser le pays et de porter atteinte au processus de paix en cours au Mali".

La force de la Minusma, déployée depuis juillet 2013 au Mali, compte près de 11.700 militaires et policiers, selon les effectifs à la mi-décembre.

LE DG DE L'INESG, ELIAS BOUKRAÂ :

« La résolution des crises arabes nécessite une alliance »

La résolution des crises qui secouent certains pays arabes nécessite une alliance



déterminée par "des défis et des intérêts communs", a souligné mardi à Alger le directeur général de l'Institut national des études stratégiques globales (INESG), Elias Boukraa.

Lors d'une conférence animée au journal "Echaaib" sous le thème "Libye, quels développements possibles", M. Boukraa a souligné que la crise dans ce pays voisin est "complexe" eu égard, a-t-il estimé, de l'influence des intérêts étrangers et les différends politiques entre Libyens outre les conflits tribaux, ethniques, linguistiques et régionaux".

Le crise libyenne s'inscrit, a-t-il soutenu, dans le cadre d'une "stratégie mondiale développée par les pays occidentaux pour relancer leur doctrine colonialiste visant à mettre la main sur les ressources naturelles et sauver leurs économies ruinées par la crise".

Pour le conférencier, "il faut placer la crise en Libye dans son contexte sociogéographique pour pouvoir présager le sort de la situation dans ce pays", en mettant en garde qu'en cas de déclenchement d'une guerre dans ce pays, c'est toute la région où vivent environ 533 millions d'habitants, soit 30% de la population du continent, qui sera affectée. M. Boukraa a réaffirmé à ce propos la position de l'Algérie qui reste "attachée" à une solution politique en Libye pour préserver l'unité et la souveraineté de ce pays et la stabilité de la région.

CONGO

5 candidats de l'opposition s'engagent à se soutenir lors de la présidentielle

Les cinq candidats de l'opposition à la prochaine présidentielle au Congo se sont s'engagés à se soutenir mutuellement lors du scrutin prévu le 20 mars prochain, ont rapporté hier des médias.

Les cinq candidats - André Okombi Salissa, Claudine Munari, Pascal Tsatay Mabiala, Guy Brice Parfait Kolélas et le général Jean-Marie Michel Mokoko - ont signé à Brazzaville une charte pour "se soutenir mutuellement avant, pendant et après le scrutin du 20 mars prochain".

Ils représentent le Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) et l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC).

Les deux partis ont récemment exigé du gouvernement "la tenue d'une réunion de mise au point des conditions permisives d'une élection crédible et apaisée". La campagne électorale pour le scrutin présidentiel s'ouvre le 4 mars.



L'ONU appelle la communauté internationale à maintenir son soutien humanitaire

Le représentant spécial adjoint du secrétaire général de l'ONU chargé des affaires humanitaires en République démocratique du Congo (RDCongo), Mamadou Diallo, a appelé mardi à Genève la communauté internationale à maintenir son soutien humanitaire envers le pays.

"La République démocratique du Congo demeure la plus longue crise humanitaire du continent africain", a rappelé lors d'une conférence de presse M. Diallo, en visite dans la ville suisse pour plaider la cause congolaise auprès des pays donateurs.

Dans ce contexte, le représentant spécial a appelé à résoudre en priorité

la question du déplacement à long terme des millions de personnes ayant fui les zones où le conflit persiste, principalement dans la partie est du pays. "En temps normal, les provinces de l'est sont le garde-manger du Congo. Elles fournissent non seulement [de la nourriture] à leurs habitants, mais exportent également vers les pays voisins et alimentent le reste du pays", a déclaré M. Diallo, se référant aux provinces du Kivu et de l'Ituri. "Mais à cause de l'insécurité et des déplacements de population, beaucoup de gens ne sont plus en mesure de se rendre dans leurs champs et de se consacrer à leur cul-

ture", a-t-il déploré. Le représentant spécial a toutefois déclaré que des discussions sont en cours avec le gouvernement afin de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées et garantir, quand c'est possible, leur retour dans la dignité et en toute sécurité dans leur région d'origine.

Le 3 février dernier, les Nations unies et les autorités congolaises avaient lancé un appel de fonds de 690 millions de dollars pour venir en aide au pays. Mamadou Diallo a appelé les donateurs internationaux à financer ce plan qui permettra de fournir une aide vitale à près de six millions de personnes en RDCongo en 2016.

SELON DES MÉDIAS GABONAIS

Accord de coopération militaire entre le Gabon et l'Africom

Le Gabon et le Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique (Africom) ont signé un nouvel accord relatif à l'exercice d'évaluation des compétences et de contrôle des armées africaines pour les opérations de maintien de la paix dans la région, ont rapporté hier des médias gabonaïs.

L'accord, signé par le ministre gabonais de la Défense, Mathias Otuenga Ossibadjou et le général Kenneth Moore, commandant en second de l'armée de terre de l'Africom, intervient en prélude au lancement de la 2e édition des manœuvres militaires "Central Accord 2016", qui englobent les armées d'Afrique, des Etats-Unis et des éléments de l'Alliance nord-Atlantique



(Otan). Cet exercice d'entraînement, que le Gabon abritera en juin pour la deuxième année consécutive, est une manœuvre militaire qui rassemble les pays partenaires et évalue les aptitudes du commandement de mission au cours d'une opération de maintien de la paix des Nations unies. "Ce sont des défis à relever afin que, le moment venu, les éléments participant à ces exercices comprennent qu'ils sont au service de la paix uniquement", a déclaré le ministre gabonais de la Défense. Quelque 900 participants, venant d'une dizaine de pays d'Afrique, y sont attendus, contre 400 lors de la première édition en décembre 2015.

BURUNDI

Une délégation de l'UA appelle à des négociations de paix

Une délégation de haut-rang de l'Union africaine (UA), composée de cinq chefs d'Etat et qui s'est rendue au Burundi les 25 et 26 février, a appelé toutes les parties de la crise au Burundi à retourner à la table des négociations. Au cours de son séjour à Bujumbura, la délégation a rencontré le président Pierre Nkurunziza, les représentants des partis politiques et des groupes de la société civile et des leaders religieux, selon un communiqué de l'UA publié lundi.

La délégation comprend les présidents de l'Afrique du Sud, de la Mauritanie, du Sénégal, du Gabon et de l'Ethiopie. Smail Chergui, commissaire de l'UA chargé de la Paix et de la Sécurité,



ainsi que d'autres officiels de l'UA, ont participé aux réunions au Burundi.

Le Burundi est en proie à des violences politiques depuis le mois d'avril 2015, sur fond d'élection présidentielle. La délégation a

demandé au gouvernement et aux groupes armés de mettre fin aux actes de violence.

Elle a salué l'engagement du gouvernement et de tous les autres acteurs de la crise à participer à un

dialogue inclusif facilité par le président ougandais Yoweri Museveni au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a appelé toutes les parties de la crise à participer au dialogue sans conditions préalables. La délégation a également salué la décision du gouvernement de retirer les mandats d'arrêt internationaux émis contre des citoyens burundais, de rouvrir une radio privée et une station de radio-télévision ainsi que de libérer très bientôt des prisonniers. Les chefs d'Etat ont encouragé le gouvernement burundais à étendre ce genre de mesures à d'autres personnes toujours détenues et à d'autres médias toujours fermés.

L'ONU appelle à la ratification universelle des Pactes relatifs aux droits de l'homme

Dans le cadre des célébrations, cette année, du 50e anniversaire de l'adoption de deux des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a appelé les pays ne l'ayant toujours pas fait à ratifier ces documents.

«Aujourd'hui, ce qui unit l'humanité est plus fort que ce qui la divise et va au-delà des deux Pactes internationaux dont on célèbre cette année le 50ème anniversaire, à savoir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels», a déclaré M. Zeid, à Genève, dans le cadre d'une réunion du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur le thème de cet anniversaire.

Aux côtés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ces deux Pactes, adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies le 16 décembre 1966, forment la Charte internationale des droits de l'Homme, qui énonce les droits civils, politiques, culturels, économiques et sociaux qui sont les droits de tous les êtres humains.

«L'ensemble des droits inscrits dans ces deux instruments sont indissociables et constituent une force vertueuse qui soutient le développement humain», a déclaré le Haut-Commissaire, notant toutefois que, si les deux Pactes ont été largement ratifiés, 27 Etats n'en ont ratifié aucun des deux et huit autres



n'en ont ratifié qu'un seul. Le Haut-Commissaire a par conséquent appelé ces Etats à saisir l'occasion de ce 50ème anniversaire pour y remédier dans le courant de l'année.

M. Zeid a par ailleurs souligné l'importance d'améliorer la mise en œuvre des deux Pactes dans un contexte où la liberté d'expression et le droit à un procès équitable, à l'éducation, à un logement ou à un travail décent ne sont pas garantis

dans tous les Etats, et où la torture et l'esclavage persistent.

Dans un monde où les inégalités économiques persistent et où 62 personnes disposent d'autant de richesses que 3,8 milliards d'autres, il est crucial que ces deux Pactes soient universellement mis en œuvre, a-t-il dit. «Ces textes sont le fondement d'une bonne gouvernance, ils incarnent les espoirs de paix du monde».

PALESTINE

Abbas pour un «mécanisme» sur le modèle de l'accord sur le nucléaire iranien

Le président palestinien Mahmoud Abbas a dit mardi espérer que la conférence proposée par la France pour relancer l'effort de paix avec les Israéliens permettra de créer «un mécanisme pour une solution politique», sur le modèle du récent accord sur le nucléaire iranien. Evitant «la conférence internationale» proposée par Laurent Fabius, l'ex-ministre français des Affaires étrangères, M. Abbas a affirmé lors d'une réunion de la direction palestinienne que «des contacts intenses et larges avec le secrétariat général de la Ligue arabe et de nombreux pays» étaient en cours pour réaliser ce projet de conférence.

La proposition française vise à relancer un effort aujourd'hui paralysé pour résoudre un



conflict et pour créer un Etat palestinien coexistant avec Israël. Elle prévoit la formation d'un groupe de soutien international et une conférence internationale à l'horizon de l'été. «Nous espérons qu'elle permettra de mettre en place un mécanisme pour une solution politique, sur le modèle de ce qui s'est

passé entre les Européens et Américains et l'Iran, ou sur le dossier syrien ou d'autres», a poursuivi M. Abbas. En cas d'échec, la France reconnaîtrait l'Etat palestinien, avait prévenu M. Fabius avant de quitter son poste. M. Abbas a en outre ajouté que les Palestiniens avaient toujours l'intention de faire adopter par l'ONU une

réolution contre la colonisation israélienne des territoires occupés, sans toutefois donner de calendrier.

2 jeunes Palestiniens tués par des soldats israéliens en Cisjordanie occupée

Deux jeunes Palestiniens ont été tués par des soldats de l'armée d'occupation israélienne en Cisjordanie. Labib Azem et Mohammed Zaghalouane, âgés de 18 ans et originaires du village de Qariout, ont été tués par des tirs de soldats israéliens au sud de Naplouse, a précisé la police palestinienne. Les territoires palestiniens occupés sont en proie depuis octobre dernier à une vague d'agressions israéliennes qui a fait plus de 170 morts palestiniens, selon des chiffres officiels.

UKRAINE

Augmentation des combats et incidents dans l'Est (Otan)

Les combats et incidents ont augmenté dans l'est de l'Ukraine ces deux dernières semaines entre rebelles séparatistes et forces régulières, selon le général américain Philip Breedlove, qui commande les forces de l'Otan en Europe. «Pendant un certain temps, il y a eu une période relativement plus calme le long de la ligne de contact» séparant les forces ukrainiennes des séparatistes,

«mais pendant ces deux dernières semaines, cela a changé, l'activité a beaucoup augmenté», a indiqué mardi M. Breedlove devant la commission des forces armées du Sénat américain. «Il y a eu 71 événements, escarmouches, échanges de tirs, tirs de snipers ou d'artillerie» sur les dernières 24 heures, a-t-il précisé.

«Sur la dernière semaine, il y a eu environ 450 événements (...), cela montre que l'activité augmente», a-t-il dit. M. Breedlove a en outre accusé les Russes d'être «très impliqués» dans la région du Donbass (est), et de «fournir aux séparatistes aide au commandement, soutien de combat, drones, communications et protection de missiles sol-air». Ce qui est «inquiétant», c'est qu'il y a désormais de l'activité dans des zones qui étaient très calmes comme Lugansk, et que les attaques impliquent des armes lourdes «que l'on pensait sorties de la zone des combats», a-t-il dit.

Depuis l'instauration d'une trêve en septembre, les combats ont considérablement baissé en intensité mais des affrontements continuent à éclater sporadiquement entre séparatistes et forces ukrainiennes. Les négociations de paix sont au point mort depuis plusieurs mois.

Depuis l'instauration d'une trêve en septembre, les combats ont considérablement baissé en intensité mais des affrontements continuent à éclater sporadiquement entre séparatistes et forces ukrainiennes. Les négociations de paix sont au point mort depuis plusieurs mois.

SYRIE «2675 terroristes» tués dans des frappes russes en cinq mois

Prés de 2675 terroristes ont été tués en Syrie depuis le début de l'intervention russe dans ce pays pour lutter aux côtés des forces gouvernementales syriennes contre les groupes terroristes qui y ont tué 1500 personnes, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH).

Depuis le 30 septembre (dernier), les frappes aériennes russes ont tué 1.492 rebelles et éléments du Front Al-Nosra, la branche syrienne d'Al-Qaïda, et 1.183 membres du groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech), a indiqué l'OSDH.

Par ailleurs, les raids de la coalition internationale, conduite par les Etats-Unis, ont tué 4.579 personnes dont 374 civils, y compris 92 enfants, selon l'ONG syrienne.

Les frappes ont coûté la vie à 4.037 membres de l'EI, en majorité étrangers, et près de 160 éléments d'autres groupes extrémistes dont Al-Nosra, entre le 23 septembre 2014 et le 2 mars 2016.

Plus de 270.000 personnes ont péri depuis le début du conflit en Syrie en 2011 et plusieurs millions d'autres ont dû fuir leur foyer.

JORDANIE 7 terroristes présumés et un officier tués

Sept terroristes présumés et un officier ont été tués lors d'une opération antiterroriste dans la ville d'Irbid, à 80 km au nord d'Amman, ont indiqué hier les autorités jordanienes.

S'exprimant au Parlement, le Premier ministre Abdallah Nsour, a annoncé qu'une opération antiterroriste avait été menée à Irbid par une unité des forces spéciales contre un groupe de «hors-la-loi» membres d'une organisation terroriste qui planifiait des attaques dans le royaume, frontalier de la Syrie. M. Nsour n'a pas précisé à quel groupe appartenait les «terroristes» tués, mais une source des services de sécurité a précisé que ces derniers étaient «soupçonnés d'appartenir au groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech). Selon l'interlocuteur, l'opération lancée mardi soir a duré jusqu'à mercredi à l'aube et s'est soldée en outre par l'arrestation de 22 personnes recherchées, tous des Jordaniens, et la saisie d'armes automatiques et de matières explosives». La ville d'Irbid est située à quelques kilomètres de la frontière syrienne où les forces de sécurité jordanienes arrêtent régulièrement des malfaiteurs ou des membres des groupes terroristes qui tentent de rejoindre la Syrie, selon les médias.

AFGHANISTAN Explosions et tirs près d'un consulat indien

Des explosions et des tirs d'armes ont retenti hier à Jalalabad, dans l'est de l'Afghanistan, près du consulat de l'Inde, selon le ministère indien des Affaires étrangères.

«Notre consulat est la cible (de l'attaque) mais tout le monde est en sécurité», a déclaré Vikas Swarup, porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères, cité par l'agence AFP.

Les autorités locales n'étaient pas en mesure de dire si les déflagrations et les tirs qui ont suivi ont fait des morts ou des blessés. Jalalabad est le chef-lieu de la province de Nangarhar. Dans cette région frontalière du Pakistan, le groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) a commencé à s'implanter l'an dernier, parvenant à prendre plusieurs zones aux rebelles talibans.

Le quartier où se trouve le consulat indien de Jalalabad a été le théâtre de plusieurs attentats ces derniers temps. Le dernier assaut a eu lieu le 13 janvier, lorsque le groupe Daech a commis sa première attaque contre l'Etat pakistanaise en tentant d'entrer, en vain, dans le consulat pakistanaise. Sept soldats et policiers ont péri dans l'attentat.

APS

GUELMA

"Théâtralité"
dans l'œuvre
katébienne, thème
du 7^e Forum
international
sur Kateb Yacine

"Théâtralité et théâtralisation dans l'œuvre de Kateb Yacine" est le thème retenu pour la 7^e édition du Forum international qui sera consacré, du 19 au 21 mars prochains à Guelma, à l'auteur de "Nedjma", a appris l'APS, hier, auprès du comité d'organisation.

Une vingtaine de communications en langue arabe et française figurent au menu de cette manifestation qui aura lieu au théâtre régional Mahmoud-Triki, a indiqué le président du comité d'organisation et de l'association locale de promotion du tourisme et de l'animation culturelle, initiatrice de la rencontre, Ali Abassi. Des chercheurs et des universitaires d'Algier, de Boumerdès, de Khencela, d'Oran, de Mascara, de Tiaret et d'Annaba, ainsi que de France, d'Autriche, de Tunisie et du Maroc participeront à cette rencontre littéraire, selon la même source. La théâtralisation dans le roman de Nedjma, la théâtralisation de l'interaction entre les langues arabe et française ainsi que le théâtre populaire et l'histoire du théâtre dans l'œuvre de Kateb Yacine seront, entre autres, analysés par les intervenants, a encore indiqué M. Abassi. Le forum qui coïncidera avec la célébration de la fête nationale de la Victoire prévoit, outre les communications, une soirée de récitals poétiques et de musique maghrébine. Il donnera lieu également à l'annonce des lauréats des prix Kateb Yacine de la poésie et du roman.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Habitat, l'Urbanisme et de la ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
De la Wilaya de Tébessa
Numéro fiscal : 80099112010231253



N°...../OPGI/2016	Tébessa le
10/03/2016	2016
Avis D'Attribution Provisoire	
« Avis d'Appel D'Offre National Ouvert N° 03/O.P.G.I/2016 »	

Conformément aux dispositions de l'article 114 et 125 du décret présidentiel N° 10/236 du 07 octobre 2010 modifié et complété portant réglementation des marchés Public l'Office de promotion et de gestion Immobilière de la Wilaya de Tébessa déclare l'avis d'attribution provisoire de l'avis d'appel D'offres national ouvert N° 03/O.P.G.I/2016 paru au quidicis nationaux le 25/01/2016 et **الصوت الآخر** et 25/01/2016(dk news) suivant le tableau ci-dessous

PROJETS	E.T.P	Montant de l'offre	Montant de l'offre après vérification	Délai de D'exécution	Évaluation technique	O.B.S
réalisation :20 /100/ 3000 Logts	DJAAFRI SEMCHA	Logts:	Logts: 46.179.548,99	D'A après vérification	24 Mois	41 Points
LPL à Negrine (Pr 3000 logts LPL Tr 2010)	Numéro fiscal 296340030022446	Logts:	46.200.948,99	D'A après vérification	Mois	Points
					offre moins disante et qualifiée techniquement	

• les soumissionnaires ont un délai de trois (03) jours à partir du premier jour de la parution du présent avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

• les soumissionnaires ont un délai de dix (10) jours à partir du premier jour de la parution du présent avis pour formuler d'éventuels recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Tébessa.

Hindi Zahra ovationnée pour son premier spectacle à Alger

Les mélomanes algériens étaient invités lundi soir à découvrir sur scène l'univers musical empreint d'énergie, d'émotions et d'influences diverses de la chanteuse franco-marocaine Hindi Zahra qui se produisait pour la première fois en Algérie.



Organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), ce premier spectacle de Hindi Zahra, qui a attiré un public averti et très nombreux, s'est déroulé à guichets fermés, tous les billets ayant été vendus plusieurs jours auparavant. Sur scène la voix soul de la chanteuse qui véhicule toutes les émotions de ses textes se pose sur un univers musical à la croisée des chemins entre le jazz, le reggae, le rock et la folk en plus d'influences rythmiques ou de sonorités maghrébine, africaine, touareg et latino.

Le programme choisi par Hindi Zahra pour cette soirée est essentiellement issu de ses albums "Hindi Zahra" (2009) et "Handmade" (2010) avec des titres comme "Beautiful tango", "Try" ou encore "Imik Si Mik".

En plus de sa voix exceptionnelle, l'artiste qui chante si bien en Anglais, en Français, en Tamazight qu'en Arabe dialectal, séduit également le public par son jeu de scène fait de danses discrètes oscillants entre des pas folk, orientaux ou berbères et la "jedba" donnant au spectateur l'impression d'être en transe, transportée par sa musique et ses textes.

La chanteuse accompagnée de ses musiciens (guitare, basse, batterie percussions, claviers et cuivres) a également présenté quelques titres de son dernier né "Homeland" sorti en 2015 dont "Any Story", "Un jour" et "Dream".

Dans ce nouvel opus, la chanteuse qui dit avoir "replongé dans sa culture marocaine et ses origines touarègues" a introduit des sonorités franche-

ment inspirées de l'Assouf du groupe mythique "Tinariwen" avec un habillage plus rock que blues ainsi qu'un petit clin d'œil à la musique gnawa avec de discrets tintements de karkabou.

Fan de cette voix de diva de jazz et de soul music, le public de la salle Ibn Zaydoun a eu le plaisir de découvrir sur scène une "artiste universelle" aussi proche de certaines icônes du rock que de la culture et de la musique maghrébine.

Chanteuse, plasticienne et actrice, Hindi Zahra qui est née dans une famille de musiciens et de mélomanes, a sorti son premier album en France en 2009, ayant de recevoir deux fois le prix du meilleur album de musique du monde lors des "victoires de la musique" en 2011 et 2016.

La caravane «El-wafa» embarque pour le Sud algérien

La caravane "El-wafa", arrivée mardi à Alger dans le cadre du renforcement des liens entre la communauté nationale établie à l'étranger et la mère patrie, va silloner les régions du sud du pays pour découvrir les richesses naturelles et culturelles que recèlent ces vastes régions d'Algérie.

Les membres de la caravane ont souhaité, lors d'une cérémonie organisée en leur honneur par le ministère de la Culture, que cette visite dans le Sud leur permette de découvrir les richesses du patrimoine naturel et culturel du pays et d'explorer par la même occasion des domaines de coopération notamment l'agriculture et le tourisme. Cette caravane est composée d'une centaine de membres représentant des associations culturelles, des hommes d'affaires et des étudiants des beaux arts.

Le secrétaire général du ministère de la Culture, Smail Oulebsir a rappelé à cette occasion les efforts consentis en faveur de la valorisation du patri-

moine, relevant la possibilité pour les membres de la caravane de bénéficier d'un programme de formation en collaboration avec le ministère du Tourisme et d'échange d'expériences pour ouvrir des domaines de partenariat.

Il a ajouté que les manifestations culturelles en Algérie sont ouvertes aux membres de la communauté nationale.

De son côté, le député Samir Chaâbna qui accompagne la délégation qui a déjà visité plusieurs villes algériennes en 2013, a indiqué que cette initiative visait à renforcer les liens entre les membres de la communauté algérienne établie à l'étranger et leur pays d'origine, mais aussi leur permettre de soulever de manière directe leur préoccupations aux officiels.

M. Chaâbna a annoncé l'organisation en mai prochain de la deuxième édition de la manifestation "L'Algérie dans le cœur".

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Biskra
Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction

Avis D'attribution provisoire Appel d'offre restreint N°35/2015

N°D'indentification Fiscale :097507019069808
Opération N° N.K.5.721.2.225.107.15

Conformément aux dispositions de décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics , la Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Biskra informe l'ensemble des bureaux d'études soumissionnaires à l'appel D'offre restreint le N° 35/2015 paru au quotidiens nationaux date du 05/05/2015 au El Mehwar El Yawmi et le 06/05/2015 au DK NEWS sous pour la sélection et le choix des Bureau d'étude pour assurer le suivi technique des travaux , qu'après délibération de la commission de jugement des offres l'attribution des travaux s'établit comme suit :

Communes	Site	Lot	Bureau d'étude	Montant en TTC	Observation
Commune d'Oumeche	Lotissement 50 lots Alb Touil 01		Mission de Suivi	Bedjaoui Yahia	618.545.46 Moins disant
	Lotissement 50 lots Alb Touil 02		Mission de Suivi	Bedjaoui Yahia	618.545.46 Moins disant
	Lotissement 40 lots Alb Touil 03		Mission de Suivi	Djoudi Madani	618.545.46 Moins disant
	Lotissement 40 lots Alb Touil 05		Mission de Suivi	Kebairi Zahra	618.545.46 Moins disant
Commune Mkhadma	Lotissement 40 lots Benthiou 01		Mission de Suivi	Hadid Farhat	618.545.46 Moins disant
	Lotissement 40 lots Benthiou 02		Mission de Suivi	Djoudi Madani	706.363.64 Moins disant
	Lotissement 50 lots El-Khadria		Mission de Suivi	Hadid Farhat	618.545.46 Moins disant
Commune Zribet El-Oued	Lotissement 30 lots Entrée Sud Bades 02		Mission de Suivi	Mirrad Samira	738.181.82 Moins disant
	Lotissement 10 lots Entrée Sud Bades 03		Mission de Suivi	Mirrad Samira	738.181.82 Moins disant
Commune Khangat Sidi Naji	Lotissement 40 lots POS 2-4 Quartier El-Bordj 01		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 50 lots POS 2-4 Quartier El-Bordj 02		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 50 lots POS 2-4 Quartier El-Bordj 03		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 20 lots POS 3 quartier El Bordj		Mission de Suivi		Annulé
Commune El Faïdh	Lotissement 30 lots El Ouladja		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 24 lots El Rouïdjen		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 30 lots village frères Harzeli 01		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 30 lots village frères Harzeli 02		Mission de Suivi		Annulé
Commune Mziraa	Lotissement 50 lots Mziraa 01		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 50 lots Mziraa 02		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 15 lots Village El-Moncef		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 50 lots Sidi Masmoudi 01		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 30 lots Sidi Masmoudi 02		Mission de Suivi		Annulé
Commune Brânis	Lotissement 50 lots Village Bghila 01		Mission de Suivi	Kebairi Zahra	618.545.46 Moins disant
	Lotissement 50 lots Village Bghila 02		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 12 lots Ouled Seïd 01		Mission de Suivi		Annulé
Commune Djamourah	Lotissement 30 lots Ouled Seïd 02		Mission de Suivi		Annulé
	Lotissement 30 lots Ouleddj		Mission de Suivi	Boudibi Nada	618.545.46 Moins disant
Commune Etaref	Lotissement 30 lots Etaref		Mission de Suivi	Saouli Abderrahmane	618.545.46 Moins disant

OBSERVATION : Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours dans un délai de (10) dix jours à compter de la première parution du présent avis conformément à l'article 114 du décret présidentiel 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:25 : TFou
08:25 : Météo
08:30 : TélésShopping
09:20 : Météo
09:25 : Petits secrets entre voisins
09:55 : Petits secrets entre voisins
10:25 : Petits secrets entre voisins
10:55 : Petits secrets en famille
11:20 : Petits secrets en famille
11:55 : Petits plats en équilibre
12:00 : Les douze coups de midi
12:50 : L'affiche du jour
13:00 : Journal
13:35 : Petits plats en équilibre
13:45 : Météo
13:55 : Les feux de l'amour
15:15 : Un homme trop parfait
17:00 : L'addition, s'il vous plaît
18:00 : Bienvenue chez nous
19:00 : Money Drop
19:55 : Météo
20:00 : Journal
20:35 : Météo des neiges
20:45 : C'est Canteloup
20:55 : Section de recherches
21:55 : Section de recherches
22:55 : Section de recherches
23:55 : Section de recherches

2

06:00 : Les Z'amours
06:25 : Point route
06:30 : Journal
06:35 : Télématin
06:57 : Météo 2
07:00 : Journal
07:10 : Télématin (suite)
08:00 : Journal
08:10 : Télématin (suite)
09:25 : Dans quelle éta-gère
09:35 : Amour, gloire et beauté
10:00 : C'est au programme
10:50 : Météo outremer
10:55 : Motus
11:25 : Les Z'amours
11:55 : Tout le monde veut prendre sa place
12:55 : Météo 2
13:00 : Journal
13:50 : Météo 2
13:51 : Consomag
14:00 : Toute une histoire
15:05 : L'histoire continue
15:40 : Comment ça va bien !
16:20 : Comment ça va bien !
17:15 : Dans la peau d'un chef
18:05 : Joker
18:45 : N'oubliez pas les paroles
19:15 : N'oubliez pas les paroles
19:50 : Météo 2
20:00 : Journal
20:40 : Parents mode d'emploi
20:41 : Parents mode d'emploi
20:45 : Alcaline l'instant
20:50 : Météo 2
20:51 : Météo des neiges
20:55 : Envoyé spécial
22:40 : Complément d'enquête
23:50 : Dans quelle éta-gère
23:51 : Météo outremer
23:55 : Manon Lescaut

3

06:00 : EuroNews
06:30 : Garfield & Cie
06:42 : Garfield & Cie
06:54 : Garfield & Cie
07:06 : Ninjago
07:33 : Ninjago
07:59 : Ludo vacances
08:00 : Les lapins crétins : invasion
08:07 : Les lapins crétins : invasion
08:13 : Les lapins crétins : invasion
08:25 : Les lapins crétins : invasion
08:32 : Les lapins crétins : invasion
08:38 : Les lapins crétins : invasion
08:51 : Scooby-Doo, Mystères Associés
09:17 : Scooby-Doo, Mystères Associés
09:44 : Boule et Bill

09:56 : Boule et Bill
10:14 : Zip Zip
10:26 : Les Dalton
10:34 : Peanuts
10:36 : Peanuts
10:45 : Consomag
10:50 : Midi en France
11:50 : Météo
12:00 : 12/13 : Journal régional
12:25 : 12/13 : Journal national
12:55 : Météo à la carte
14:00 : Un cas pour deux
15:05 : Un cas pour deux
16:05 : Un livre, un jour
16:15 : Des chiffres et des lettres
16:55 : Harry
17:30 : Slam
18:10 : Questions pour un champion
18:45 : Météo des neiges
19:00 : 19/20 : Journal régional
19:18 : 19/20 : Edition locale
19:30 : 19/20 : Journal national
19:58 : Météo
20:00 : Tout le sport
20:20 : Météo régionale
20:25 : Plus belle la vie
20:55 : Adieu Berthe ou l'enterrement de mémé
22:30 : Météo
22:35 : Grand Soir 3
23:15 : Islamistes en prison

CANAL+

06:50 : Le JT du Grand Journal
07:15 : Le grand journal
08:05 : Les Simpson
08:25 : Men, Women & Children
10:20 : Voyage en Chine
11:55 : Mon oncle Charlie
12:15 : Mon oncle Charlie
12:38 : Importantsissime, les coulisses de l'émission
12:45 : La nouvelle édition
14:05 : Carte blanche
14:08 : Baron Noir
15:00 : Baron Noir
16:00 : Rencontres de cinéma
16:20 : Disparue en hiver
17:55 : Les Guignols
18:05 : Mon oncle Charlie
18:30 : Album de la semaine
18:36 : Connasse
18:41 : Carte blanche
18:45 : Le JT du Grand Journal
19:10 : Le grand journal
20:04 : La météo
20:10 : Le petit journal
20:50 : Les Guignols
21:00 : Homeland
21:50 : Homeland
22:45 : The Affair
23:40 : The Affair

M

06:00 : M6 Music
07:10 : Matt et les monstres
07:20 : Docteur La Peluche
07:40 : Miles dans l'espace
08:10 : K3
08:25 : Alvinnn !!! et les Chipmunks
08:35 : Les p'tits custo's
08:40 : Les p'tits custo's
09:00 : M6 boutique
10:10 : Devious Maids
11:00 : Devious Maids
11:45 : Devious Maids
12:40 : Météo
12:45 : Le 12.45
13:10 : Scènes de ménages
13:38 : Astuces de chef
13:40 : Météo
13:45 : L'auberge des amoureux
15:45 : Ce qu'on fait par amour...
17:25 : Les reines du shopping
18:40 : Chasseurs d'appart'
19:40 : Météo
19:45 : Le 19.45
20:10 : Scènes de ménages
20:55 : X-Files
21:45 : X-Files
22:40 : X-Files
23:30 : X-Files

La sélection

20h55

Section de recherches

**SYNOPSIS**

saison 10 épisode 8 L'adjudante Myriam Jacquemin meurt dans les bras d'une voisine. Dépressive, elle était en arrêt maladie depuis le suicide de son mari, six mois auparavant. Après avoir reçu une lettre de sa part accusant un certain Piacci, la procureure demande une autopsie du cadavre. La gendarme est-elle vraiment décédée d'une crise cardiaque ? Pour Nadia, il s'agit d'un assassinat.

2

20h55

Envoyé spécial

**SYNOPSIS**

Envoyé spécial Je râle, donc je suis... Des consommateurs, qui ne sont pas satisfaits d'un produit ou d'un service, ont trouvé la parade : ils manifestent leur mécontentement sur les réseaux sociaux. Leurs messages constituent une « arme de destruction massive » en termes de publicité car tout le monde peut les lire. Cette situation a conduit les marques à créer un métier : celui de « community manager ». Cette personne est chargée de répondre en temps réel aux clients furieux • Peut-on encore vivre de sa musique ? Depuis douze ans, les artistes sont confrontés à une profonde crise de leur métier. Piratage, streaming musical légal... les ventes de disques se sont effondrées de 60 %. Alain Souchon, Laurent Voulzy, Fréro Delavega, Youssoupha, Jean-Michel Jarre, entre autres, témoignent sur leur nouvelle manière de faire et de vivre de la musique.

3

20h50

Adieu Berthe ou l'enterrement de mémé

**SYNOPSIS**

Adieu Berthe ou l'enterrement de mémé Armand est partagé entre sa maîtresse, Alix, et son épouse, Hélène, avec qui il tient une pharmacie. Un jour, alors qu'il répète un tour de magie pour l'anniversaire de la fille d'Alix, il apprend que sa grand-mère est décédée. Comme son père n'a plus toute sa tête, il va devoir gérer tout seul l'enterrement de cette aïeule un peu oubliée. Le problème, c'est qu'il a beaucoup de mal à prendre une décision.

CANAL+

20h55

Homeland

**SYNOPSIS**

saison 5 épisode 9 Saul apprend que les services secrets israéliens ont passé un accord avec Dar Adal. Il est alors contraint de fuir. Carrie le rejoint et lui révèle qu'Allison est probablement un agent double qui pourrait avoir joué un rôle déterminant dans la tentative d'assassinat qui la visait. Bouleversé, Bermen entreprend de confondre sa maîtresse. Quinn est désormais prisonnier du groupe de terroristes.

M

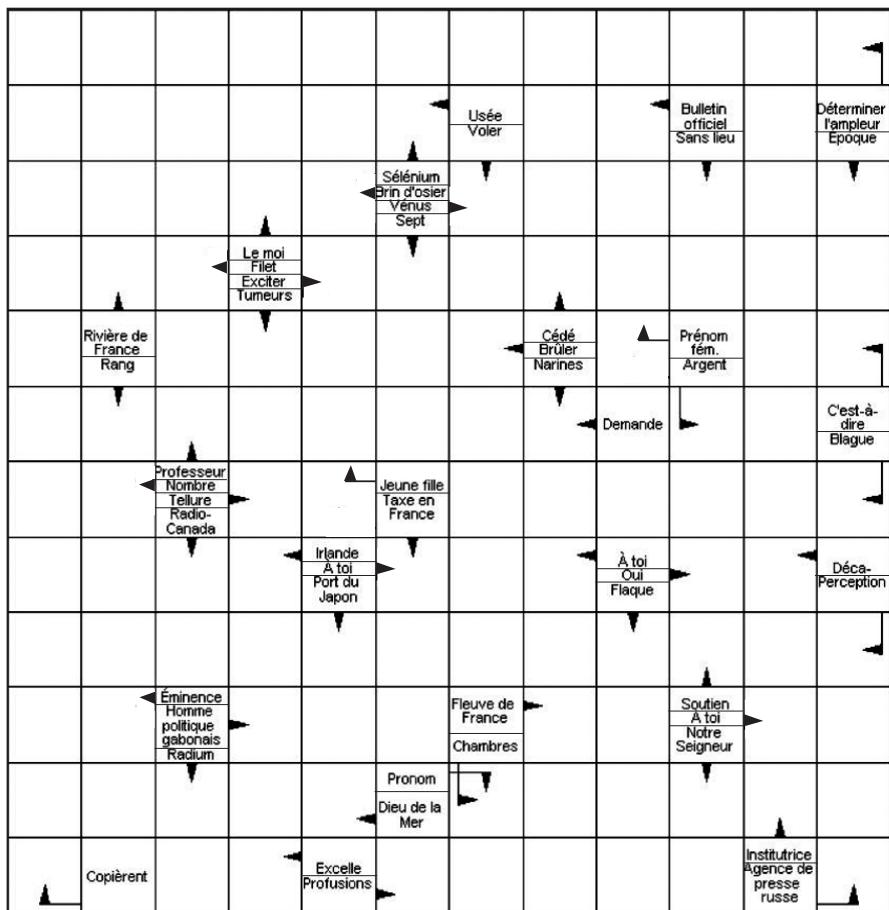
20h55

X-Files

**SYNOPSIS**

saison 10 épisode 3 Alors que Mulder s'interroge sur le sens qu'il veut donner à sa vie, un nouveau dossier se présente. Deux témoins affirment avoir vu une créature étrange attaquer violemment un garde-chasse dans les bois. Les autorités locales trouvent trois autres victimes à proximité, dont les corps sont mutilés de la même manière. Parallèlement, Scully doit se rendre en urgence au chevet de sa mère malade.

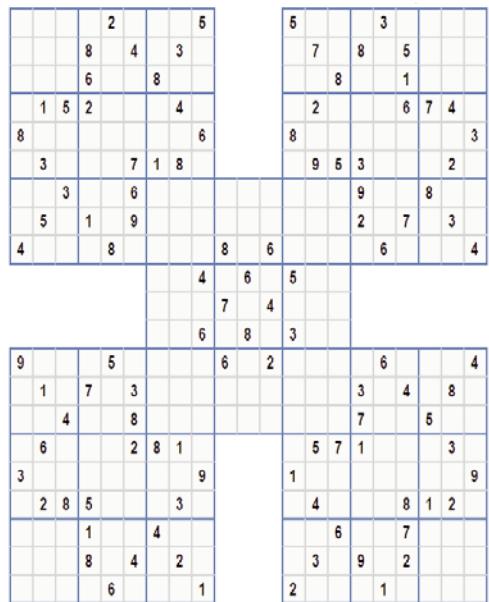
Mots fléchés n°1231



Samouraï-Sudoku n°1231

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



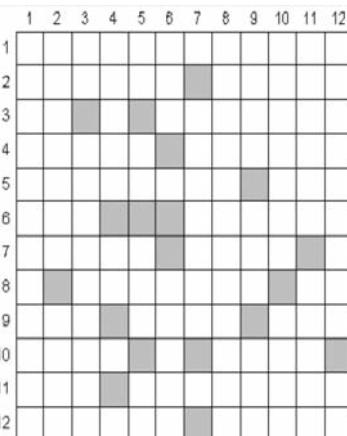
Mots croisés n°1231

► Horizontalement:

1. Immunisé contre un poison
2. Filet de pêche carré - Médecin américain d'origine russe
3. Largeur d'une étoffe - Tordis
4. Botaniste néerlandais - Relatif aux infractions qui peuvent frapper leurs auteurs
5. Physicien suisse puis américain, d'origine allemande - Sigle de l'angl. Hum an Immuno-Défi-

► Verticalement:

1. Animosité
2. Plante - Unité de force électromotrice
3. Thallium - Inattendue
4. Ecrivain américain - Pron. pers.
5. Ile française de l'Atlantique - Stokes - Le moi - Béryllium
6. Colère - Langue non indo-européenne parlée dans l'Antiquité
7. Torsade
8. Porterait un coup avec violence
9. Grosse mouche - Qui n'a pas d'éclat - Service du travail obligatoire
10. Fondateur de la dynastie des Aghlabides - Aussi, de même
11. Insecte abondant près des eaux-Sujet
12. Caches qach - Infinitif



7 erreurs



Citations

“Tant que nous sommes parmi les hommes, pratiquons l'humanité.”

*Sénèque



C'est arrivé un 3 mars

1999 : l'Irak accepte la résolution 686 du Conseil de sécurité des Nations unies qui prévoit un cessez-le-feu permanent et la libération de tous les prisonniers de guerre et les civils koweïtiens enlevés.

2000 : le général croate Tihomir Blaškić est condamné à quarante-cinq ans de prison pour crime contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yugoslavie.

2002 : les Suisses disent « oui » à l'adhésion à l'ONU, lors d'un référendum national.

2003 : ouverture, à Athènes, du procès des dix-neuf membres présumés de l'organisation révolutionnaire grecque du 17-novembre, l'un des groupes terroristes d'extrême-gauche les plus mystérieux d'Europe, tenu responsable de vingt-trois assassinats entre 1975 et 2000.

2004 : le Parlement français adopte définitivement le projet de loi sur la laïcité qui interdit le port de signes religieux ostentaires dans les écoles, collèges et lycées publics à compter de la rentrée scolaire 2004.

2011 : résolution n° 1971 du Conseil de sécurité des Nations unies ayant pour sujet : la situation au Libéria.

Célébrations :

- **Bulgarie :** journée de la Libération de la Bulgarie du joug ottoman, commémore le Traité de San Stefano en 1878 par lequel la Russie impose à l'Empire ottoman la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie.

- **Japon :** Hinamatsuri, fête des poupées ou fête des petites filles, jour consacré aux petites filles.

SPORT - ARTICLE 6 DU DÉCRET EXÉCUTIF Installation d'une commission mixte MJS-clubs

Une commission mixte composée de représentants du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et de clubs des sports collectifs a été installée mardi pour "statuer" sur l'article 6 du décret exécutif n° 15-74 du 16 février 2015, objet de contestation, a appris l'APS de l'un des membres. "Notre démarche vient de porter ses fruits avec l'installation de cette commission qui va se pencher sur ce fameux article 6 du décret exécutif et la nécessité de trouver une formule adaptée au problème. Ce groupe va tenir sa première réunion dimanche prochain en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali", a indiqué Djamel Benalouia, également coordinateur de la commission ad-hoc interclubs. L'article 6, applicable depuis le mois de février, prévoit des sanctions pénales contre tout responsable de club qui verserait des indemnités à un athlète. Les clubs des championnats nationaux de basket-ball, de volley-ball et de handball avaient menacé de boycotter les compétitions en janvier dernier, avant que cette décision ne soit annulée suite à une rencontre avec le ministre de la Jeunesse et des Sports qui s'est engagé à geler l'article en question. Le judo, la boxe et l'athlétisme, considérés comme "des disciplines olympiques d'intérêt général et d'utilité publique", se sont ensuite joints aux clubs des sports co. pour contester l'article 6 du décret exécutif 15-74. Mais face aux "lenteurs" dans le gel dudit article, les contestataires sont revenus à la charge, brandissant à nouveau samedi soir la menace de grève, avant que la situation ne trouve un début de dénouement avec l'installation de cette commission, à l'issue d'une réunion tenue mardi entre des cadres du MJS et les clubs.

Ladite commission est composée des représentants du MJS Abdelmadjid Djebab, Sid-Ali Guidoura, Youcef Fellouh, Si Larbi Hanafi et Hamid Laker, alors que les clubs sont représentés par Djamel Benalouia (basket-ball), Abdeslam Djerroudi (basket-ball), Kherissat Abdelghani (volley-ball), Heus Mohamed (volley-ball), Bougherra Naïm (handball), Hassouia Idriss (handball), Berber Hacène (volley-ball) et Boumediene Mohamed (basket-ball).

"Je tiens à remercier le ministre d'avoir été à l'écoute de nos doléances. L'installation de cette commission reflète la bonne volonté de la tutelle à résoudre cette problématique liée à l'article 6", a conclu le premier responsable de la section basket du NA Hussein Dey.

JUDO/ CHAMPIONNATS D'AFRIQUE 2016 4 judokas algériens viseront la qualification pour Rio

Les Championnats d'Afrique 2016 de judo (seiors/messieurs/dames), prévus du 8 au 10 avril à Tunis mettront en jeu un nombre considérable de points, qui seront déterminants pour quatre athlètes algériens en quête d'une qualification aux Jeux Olympiques de Rio (Brésil). Houd Zourdani (-66 kg), Abderrahmane Benamadi (-90 kg), Lyès Bouyacoub (-100 kg) et Tayeb Mohamed Amine (-100 kg), jusque-là relativement bien positionnés dans le classement qualificatif aux JO 2016 ont, en effet, perdu un peu de terrain au cours des dernières semaines, et doivent donc se rattraper. Les quatre Algériens, n'ont pas été engagés dans certains tournois internationaux, notamment à Paris (France), Prague (République Tchèque) et Düsseldorf (Allemagne) pour pouvoir se consacrer entièrement à la pré-

paration des prochains Championnats d'Afrique, ce qui a permis à certains de leurs concurrents de les dépasser dans le classement qualificatif aux JO. Les prochains Championnats d'Afrique en Tunisie représentent néanmoins une très bonne occasion pour les quatre judokas de se rattraper, particulièrement, Mohamed Amine Tayeb (+100 kg), ayant chuté à la 29e place mondiale, avec un total de 656 points. Abderrahmane Benamadi (-90 kg) a également perdu une place dans le nouveau classement qualificatif aux prochaines olympiades et se retrouve au 20e rang, avec 788 points. Houd Zourdani (-66 kg) et Lyès Bouyacoub (-100 kg) sont les seuls des quatre candidats algériens à avoir conservé un classement relativement intéressant, même en ayant disputé plusieurs des derniers tournois in-

cialis aux JO, vous seriez les premiers à rigoler...».

Et bien, cette fois-ci, il faut bien le noter, il y a une forte possibilité que le désormais escrimeur algérien pourrait bel et bien battre un Français aux prochaines JO, car vu ses capacités, on ne doute pas une seconde qu'il se qualifierait le 14 avril prochain. Sintès, kinésithérapeute à plein temps et qui a terminé 3e d'un circuit national à Valence (Drôme) dimanche. Soutenu par la Fédération algérienne, qui a engagé un avocat suisse spécialisé dans le droit du sport, Sintès va faire appel devant le comité exécutif de la FIE. « Selon ses règlements, les changements non usuels (terme utilisé par la FFE) concernant les sportifs de haut niveau», explique Sintès. « J'ai été, pendant longtemps, inscrit sur la liste Elite du ministère des Sports. Mais actuellement, plus rien ne me catégorise athlète de très haut niveau. Je vais donc contester ce point. »

Et c'est ainsi que le fleurettiste champion du monde par équipes avec la France en 2005, a fini par obtenir mardi dernier l'autorisation de rejoindre la sélection algérienne. Et comme cette situation met le sportif dans une situation de désormais non classé, Sintès devra donc passer par le tournoi zonal, prévu le 14 avril à Alger, pour essayer de se qualifier, à titre individuel, pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro. La qualification par équipes, quant à elle, est d'ores et déjà perdue pour l'Algérie, le quota étant finalement allé à l'Egypte. Sintès se trouve actuellement en stage de préparation à Norcia (près de Pérouse, en Italie), pour se mettre en condition et mettre ainsi toutes les chances de son côté, en prévision du tournoi zonal d'Algérie.

A noter enfin que Victor Sintès est kinésithérapeute à plein temps.



caise. Selon les statuts de la Fédération internationale d'escrime (FIE), un délai de trois ans est nécessaire. « On a pris la décision à l'unanimité en appliquant strictement les règlements », assure Isabelle Lamour, la présidente de la FFE.

Quant à l'escrimeur Sintès, il a estimé qu'« on ne veut plus de moi à l'Insep et on m'interdit d'aller participer à un beau projet pour développer l'escrime en Afrique, c'est un acharnement », estime Sintès. « Je suspecte des règlements de comptes personnels à mon égard. C'est une décision prise sous la pression de certains entraîneurs nationaux. On veut me nuire. La présidente de la Fédération avait pourtant fait des promesses orales à son homologue algérien. » C'est faux et je n'irais pas sur le terrain de la polémique, répond Isabelle Lamour. Il n'y a rien de personnel contre Victor mais je me dois de protéger mes équipes de France. Si Victor, qui est un très bon athlète, battait un fleurettiste fran-



ternationaux. Zourdani a, en effet, réussi à se maintenir à la 18e place mondiale, avec 788 points, au moment où Bouyacoub pointe à la 14e place mondiale, avec un total de 1212 points. Ce qui fait de lui le candidat algérien ayant le plus de chances à faire partie du voyage à Rio, surtout s'il remporte le titre africain à Tunis.

APS

S o l u t i o n

Sudoku N°1230

5	1	6	8	3	7	4	2	9
8	4	7	9	6	2	3	1	5
9	2	3	5	1	4	8	7	6
1	3	9	2	5	8	7	6	4
2	8	5	4	7	6	9	3	1
6	7	4	1	9	3	2	5	8
7	9	2	6	8	1	5	4	3
3	5	1	7	4	9	6	8	2
4	6	8	3	2	5	1	9	7

8	2	3	4	5	1	6	7	9
6	7	1	2	8	9	5	3	4
5	9	4	7	6	3	1	2	8
7	1	9	8	3	4	2	6	6
2	8	6	5	1	7	4	9	3
3	4	5	6	9	2	7	8	1
3	4	6	9	5	8	1	2	7
5	6	7	8	9	3	4	5	2
7	8	9	3	5	2	6	1	4

8	9	6	7	1	5	4	2	3
3	7	1	4	9	2	5	6	8
5	6	9	1	7	4	8	3	2
1	8	2	3	5	9	7	4	6
7	3	4	2	8	6	1	5	9
4	5	8	6	2	7	3	9	1
9	2	7	5	3	1	6	8	4
6	1	3	9	4	8	2	7	6

Mots Croisés N°1230

GUERREETPAIX
REVEURS■UNS■
ALES■STABIES
TENIR■ERES■O
T■EDEA■OR■AT
EMMERDEMENTS
PIES■RUE■AH■
ADN■MONSTRES
PITA■IE■URNE
I■SCOTCH■AIR
ER■ES■TOLIER
R■ISERE■ISNA

Mots Fléchés N°1230

LARMOIEMENTS
ORAISSON■NOE■
UTILE■SOEURS
FURENT■BRERA
OSE■TEC■VRAI
Q■NS■NENE■IN
ULTIMES■SENT
EU■REBUS■RE
RESSERRES■OS
ISE■REEL■BI■
E■TOUS■OSONS
■CHUT■ENRAGE

COUPE D'ALGÉRIE DE FOOTBALL (1/4 DE FINALE) ES Sétif - USM Bel-Abbès à l'affiche, l'ARB Ghriss pour l'exploit

Les quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football prévus demain et samedi seront marqués par l'affiche entre l'ES Sétif et l'USM Bel-Abbès, alors que le petit poucet de l'épreuve, l'ARB Ghriss, tentera de créer l'exploit face au MC Alger.

L'ES Sétif, qui compte huit trophées à son palmarès au même titre que l'USM Alger, aura à cœur de s'offrir à domicile l'USMBA, dauphin de la Ligue 2 Mobilis.

Les Sétifiens, qui souffrent le chaud et le froid depuis le début de la saison, devront cependant se méfier d'une formation de la "Mekerra" qui revient fort en championnat, s'ils ne veulent pas goûter à la déception de l'élimination.

Le NA Hussein Dey, qui traverse une période faste en Ligue 1, va se mesurer au Paradou AC (Ligue 2) dans un derby algérois qui promet entre deux formations pratiquant du beau football.

Le PAC, cher au président Kheireddine Zetchi, compte récidiver en éliminant le Nasria, après avoir créé la sensation d'éjecter l'USMA (3-1), l'un des spécialistes de Dame coupe, chez elle en 32es de finale de l'épreuve populaire. Un match qui s'annonce incertain et ouvert à tous les pronostics entre deux clubs qui ambitionnent d'atteindre le dernier carré. Le MC Alger, avec 7 trophées, se déplacera à Mascara



pour croiser le fer avec l'ARB Ghriss (Inter-Régions) dans un duel déséquilibré mais sans écarter le facteur surprise.

Les gars de Ghriss s'apprêteront ainsi à livrer le plus important rendez-vous dans l'histoire de ce club créé en 1972, d'où la détermination qui anime les joueurs de l'entraîneur Taoufik Bott à passer l'écueil du Doyen. Le dernier match au programme mettra aux

prises l'US Tébessa à l'ASB Maghnia, une confrontation qui devrait revenir à priori aux locaux, lesquels bénéficient de l'avantage du terrain et de l'apport du public.

Les Tébessiens devraient garder cette dynamique et cette grinta qui leur ont permis d'éjecter lors des précédents tours deux pensionnaires de la Ligue 1, en l'occurrence l'USM Blida (1/16 de finale) et l'USM Harrach (1/8 de finale).

L'ARB Ghriss, un petit poucet qui croit en toutes ses chances

L'Amel Riyadhi Baladiyat Ghriss, sociétaire de la division Inter-Régions, croit en toutes ses chances de se qualifier, samedi, aux demi-finales de la coupe d'Algérie de football, à l'issue du match qui l'opposera au prestigieux club du MC Alger.

L'équipe drivée par Bott Taoufik disputera cette rencontre à domicile, au stade de l'Unité africaine de Mascara, ce qui constitue un avantage certain car ils seront plusieurs à venir encourager cette équipe, un "petit poucet qui veut jouer dans la cour des grands".

La formation de Ghriss se prépare d'ores et déjà à cette confrontation.

Elle est depuis lundi, sous la direction d'un staff technique ambitieux, en stage bloqué au complexe sportif Saïdi-Saïd de Mascara.

Le président du club, Boudjebba Mokhtar, affiche un certain optimisme: "Je suis convaincu que notre formation peut arracher un bon résultat. Notre public sera au rendez-vous pour nous accompagner dans cette extraordinaire aventure. Nous voulons marquer l'histoire du club. Recevoir le Doyen est plus qu'un honneur pour des amateurs comme nous".

Même si quatre divisions séparent nos deux clubs, Dame Coupe nous a habitués à des retournements de situations inattendus. Il n'y a



point de grandes et de petites équipes. Arriver aux quarts de finale, c'est déjà un exploit pour nous et nous comptons aborder la rencontre de manière sans aucun complexe", a-t-il ajouté. Le coach de l'IRB Ghriss, Bott Taoufik, mesure à sa juste valeur cette rencontre : "Mes joueurs doivent avoir un état d'esprit irréprochable, une volonté de fer et aussi cette rage de gagner, comme nous l'avons montré au tour précédent. Personne ne nous fera de cadeau. C'est à nous d'aller arracher le billet pour les demi-finales. Nous avons une mission, nous l'accomplirons sans complexe".

Afin d'encourager cette équipe, les autorités de la wilaya de Mascara ont débloqué une subvention de 5 millions DA et offert un équipement complet à chaque joueur. Un séjour touristique en Tunisie sera offert à l'équipe si elle accèderait aux demi-finales.

Autant de gestes qui "boosteront" sans aucun doute cette jeune formation.

La commune de Ghriss (ex-Thiers-ville) a une longue tradition sportive. Durant la période coloniale, elle a vu, dans les années 1920, la création de l'Union sportive Thiers-villoise (UST), une équipe composée essentiellement de joueurs d'origine européenne. Parmi les rares sportifs algériens qui ont porté ses couleurs figure le capitaine Aoussadj Boudjellal, dont le nom a été donné à l'actuel stade de Ghriss.

A cette même époque, l'UST était connue par son ailler-droit Ernest Liberati, sélectionné 19 fois entre 1930 et 1934, en équipe de France et a pris part à deux Coupes du monde de football. Il a été le passeur décisif qui a permis à Lucien Laurent d'inscrire le premier but de l'histoire de la Coupe du monde, en 1930.

face au Mexique. Après le recouvrement de l'indépendance, le Widad de Ghriss a été créé pour devenir, à partir de 1972, l'ARB Ghriss.

Rappelons qu'en Dame Coupe, le MC Alger n'a jamais perdu face à des équipes de Mascara. Les "Vert et Rouge" se sont imposés, en 1976, en 1/2 finales face au SA Mohammadia (aller et retour) et en 2006 en 1/16 finale face au CC Sig (2-1), dans une rencontre disputée à Aïn Defla.

Samedi, le MC Alger jouera son 26e quart de finale contre 25 pour l'ES Sétif, 23 pour le NA Hussein-Dey et 10 pour l'USM Bel-Abbès, les autres quarts-de-finale de coupe d'Algérie. Le Paradou AC et l'Amel Maghnia en sont à deux quarts alors que l'IRB Ghriss et l'US Tébessa atteignent pour la première fois de leur histoire un tel stade de la compétition.

Programme des rencontres

Dimanche 4 mars 2016 :

Sétif (8-mai 1945) : ES Sétif - USM Bel-Abbès (16h00) Alger (20-août 1955) : NA Hussein Dey - Paradou AC (16h00)

Samedi 5 mars 2016 :

Mascara (Unité africaine) : ARB Ghriss - MC Alger (16h00) Tébessa OPPOW (15h00) : US Tébessa - ASB Maghnia (15h00).

COUPE DU PORTUGAL (1/2 FINALE RETOUR)

Brahimi (Porto) ménagé face à Gil Vicente

L'international algérien du FC Porto Yacine Brahimi blessé aux ischio-jambiers, a été ménagé pour la demi-finale retour de la Coupe du Portugal contre Gil Vicente (victoire de Porto 3-0 à l'aller), hier soir, annonce club.

Le milieu offensif algérien a contracté une blessure lors de la victoire de son équipe contre Belenenses (2-1), dimanche en championnat du Portugal de première division. Au cours de ce match, il a été l'auteur du premier but des siens, avant qu'il ne quitte la pelouse à la 87e minute de la partie.

Brahimi (26 ans) devra faire son retour à la compétition le week-end prochain lors du match contre Sporting Braga dans le cadre de la 25e journée de la "Liga Nos", où les "Dragons", troisièmes au classement, sont toujours en course pour le titre.

Le numéro 8 de Porto a inscrit, contre Belenenses, son cinquième but en Ligue 1 portugaise, et le septième de la saison, toute compétition confondues.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (2E TOUR/RETOUR) ES Sétif - Etoile du Congo décalé au 20 mars à 18h00

L'ES Sétif, l'un des deux représentants algériens en Ligues des champions d'Afrique de football, accueillera finalement l'Etoile du Congo le dimanche 20 mars au stade du 8 mai 1945 à partir de 18h00 pour le compte du 2e tour retour, a appris l'APS hier de la direction du club des Hauts-Plateaux.

"En raison du plan de vol du match aller prévu le 13 mars, nous avons décidé de décaler la seconde manche de 24 heures soit au dimanche 20 mars, une manière de permettre aux joueurs de mieux récupérer de leur voyage d'autant que notre retour au pays est prévu le 15 mars", a affirmé à l'APS le président du conseil d'administration du club Azzeddine Arab. La formation sétifiennne, détenteur du trophée en 2014, a été exemptée du tour préliminaire de la Ligue des champions au même titre que d'autres grosses pointures du continent.

"Notre déplacement pour le Congo est prévu le 9 mars soit à quatre jours du match", a souligné Arab.

L'autre équipe algérienne engagée dans cette épreuve, le MO Béjaïa affrontera les Tunisiens du Club Africain dont le match aller est prévu à Tunis entre le 11 et le 13 mars, alors que la manche retour se jouera au stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa le dimanche 20 mars à 18h00. Le 3e tour, avant la phase de poules, est prévu en avril prochain (aller: 8, 9, 10 avril 2016/ retour: 19, 20 avril 2016).

ALGÉRIE

Fin du stage de la sélection A'

La sélection algérienne de football des joueurs locaux (A') clôture hier son deuxième stage de l'année 2016 qui a débuté lundi passé sous la houlette de l'entraîneur national Christian Gourcuff. Vingt-six (26) joueurs ont pris part à ce regroupement déroulé au centre technique national de la FAF à Sidi Moussa (Algér). L'occasion devait être mise à profit par le sélectionneur national afin de jauger les capacités de son effectif pour éventuellement y puiser en vue de la double confrontation de la sélection première contre l'Ethiopie (25 et 29 mars) dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2017) au Gabon.

La sélection A', mise en veilleuse depuis mai 2015, prépare aussi les éliminatoires du championnat d'Afrique des joueurs locaux (CHAN) prévu en 2018 au Kenya. L'équipe nationale était suspendue de la précédente édition du CHAN organisée récemment au Rwanda et remporté par la RD Congo.

La sanction prise par la Confédération africaine de football (CAF), avait été motivée par le forfait des Algériens face à la Libye en match comptant pour le premier tour éliminatoire du CHAN-2014 en Afrique du Sud.

NA HUSSEIN-DEY Gasmi privilégié la Coupe d'Algérie au trophée du meilleur buteur

L'attaquant du NA Hussein Dey, Ahmed Gasmi, qui vient de se hisser à la deuxième place au classement des buteurs du championnat de Ligue 1 algérienne de football, a indiqué hier qu'il donnait la priorité à la Coupe d'Algérie plutôt qu'au titre de meilleur buteur. "Ce qui m'importe le plus est de dérocher le trophée de la Coupe d'Algérie. Au NAHD nous formons un groupe homogène où peu importe pour nous le buteur, l'essentiel est que l'équipe gagne", a déclaré Gasmi au site spécialisé "Koora".

Gasmi (31 ans) a rejoint le NAHD l'été dernier après la résiliation de son contrat à l'ES Sétif. Avec le club banlieusard de la capitale, il a retrouvé toute sa verve, comme en témoigne les neuf buts qu'il a marqués jusque-là en championnat. Il est d'ailleurs à une seule réalisation de la première place au classement des buteurs occupée par le Libyen Mohamed Zaâbia (MC Oran) et Mustapha Djait (JS Saoura).

Le NAHD accueillera samedi le Paradou AC, quatrième au classement de la Ligue deux, dans un derby algérois comp-

tant pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie.

"Nous sommes sur une courbe ascendante après nos deux précédentes victoires de suite en coupe et en championnat. Cela nous permet d'aborder cette rencontre avec un moral au beau fixe. Et puis, tous les joueurs rêvent d'offrir au NAHD un trophée et mettre par là même un terme à une longue période de disette", a encore dit Gasmi, sur lequel tout Hussein-Dey mise pour redorer le blason terni du "Nasria".

FOOT / LIGUE 2 MOBILIS (22^e JOURNÉE)

Le leader O. Médéa, en danger chez le 3^e, le CA Batna

Le choc CA Batna - Olympique de Médéa, entre l'actuel 3^e de la Ligue 2 Mobilis de football qui reçoit le leader, sera à l'affiche de la 22^e journée, dont la majorité des matchs se joueront demain, au moment où l'ASO Chlef (5^e) tentera de se relancer dans la course au podium, en accueillant la lanterne rouge, l'USMM Hadjout.

Un match à six points pour le CA Batna qui, en cas de victoire sur l'O Médéa, pourrait tout simplement lui ravir la première place du classement, avec une longueur d'avance, à huit journées de l'épilogue.

Un duel à grands enjeux donc, aussi bien pour le CAB que pour l'OM, et dont l'issue semble imprévisible, vu le niveau des deux clubs, qui affichent une forme quasi identique dans cette dernière ligne droite du parcours.

Médéa reste en effet sur une difficile victoire (3-2) contre l'AS Khroub, au moment où le CAB a réussi à ramener un précieux nul (1-1) de son déplacement chez un autre ancien pensionnaire de l'élite, le MC El Eulma. De son côté, l'ASO Chlef (5^e) qui reste sur une défaite amère face à l'OM Arzew (0-1) est condamnée à réagir à l'occasion de la réception de la lanterne rouge l'USMM Hadjout pour conserver ses chances d'accèsion.

Les hommes de Ait Mohamed Rachid partiront avec les faveurs de pronostics contre un adversaire qui lutte pour quitter la zone rouge malgré ses 5 points de retard sur le premier



club non relégable. L'USMMH reste, en effet, sur une importante victoire à domicile (1-0) contre la JSM Béjaïa (6^e), et voudra probablement confirmer cette performance en menant la vie dure à l'ASO, surtout qu'il reste 24 points en jeu avant la fin de la saison.

Un espoir que peut se permettre de nourrir même l'OM Arzew (14^e), lors de son déplacement à Béjaïa, où la JSMB locale (6^e), n'inspire plus la

crainte, en témoigne sa dernière défaite chez la lanterne rouge, l'USMMH. La JSM Skikda (7^e) qui reste sur un nul en déplacement contre Paradou AC (1-1) lors de la précédente journée, aura l'occasion de confirmer cette performance à l'occasion de la réception de Amel Bousaïda qui n'est pas encore sortie de la zone de turbulences. Dans la lutte pour le maintien, l'AS Khroub (13^e) accueillera le MC Saïda (8^e) avec la ferme détermi-

nation de remporter les trois points de la victoire pour s'éloigner de la zone rouge, tout comme l'US Chaouia (11^e) contre le MC El Eulma (10^e). A noter que deux rencontres: USM Bel-Abbès - CA Bordj Bou Arréridj et CRB Aïn Fekroun - Paradou AC ont été reportées au mardi 8 mars en raison de la participation de l'USMBA (2^e) et Paradou (4^e) aux quarts de finale de la Coupe d'Algérie.

Programme de la 22^e journée

Demain 4 mars (15h00) :

A Oum El-Bougahi : US Chaouia - MC El Eulma
A Skikda : JSM Skikda - Amel Bousaïda
Au Khroub : AS Khroub - MC Saïda
A Chlef : ASO Chlef - USMM Hadjout
A Béjaïa : JSM Béjaïa - OM Arzew
A Batna : CA Batna - Olympique Médéa

Mardi 8 mars :

A Sidi Bel-Abbès : USM Bel-Abbès - CA Bordj Bou Arréridj (16h00)
A Aïn Fekroun : CRB Aïn Fekroun - Paradou AC (15h00, à huis clos).

Classement

	Pts	J
1). O. Médéa	41	21
2). USM Bel-Abbès	39	21
3). CA Batna	38	21
4). Paradou AC	31	21
5). ASO Chlef	30	21
6). JSM Béjaïa	28	21
7). CABB Arréridj	27	21
8). JSM Skikda	27	21
9). MC Saïda	27	21
10). MC El Eulma	26	21
11). US Chaouia	25	21
12). Bousaïda	24	21
13). AS Khroub	23	21
14). OM Arzew	23	21
15). CRB Aïn Fekroun	22	21
16). USMM Hadjout	18	21

Pts J

PROGRAMME Championnat d'Algérie amateur 20^e journée)

(GR. CENTRE)

Samedi à 15h00 :

JS Haï El Djabal - JSM Chéraga
USM Chéraga - RC Boumerdès
USFBB Arréridj - USO Amizour
À huis clos :
WA Boufarik - CR Béni Thour
NARB Réghaïa - WR M'sila
CRB Dar El Beïda - IB Lakhdaria
MC Mekhadma - RC Kouba
IB Khemis El Khechna - JSD Jijel

Classement :

	Pts	J
1). NARB Réghaïa	32	18
2). CR Béni-Thour	31	19
3). IKB El-Khechna	29	19
4). MC Mekhadma	28	19
5). US Oued Amizour	28	19
6). USFBB Arréridj	27	19
7). RC Boumerdès	26	19
8). WA Boufarik	26	19
9). USM Chéraga	25	19
10). JSD Jijel	25	19
11). WR M'Sila	25	19
12). IB Lakhdaria	25	19
13). CRB Dar El Beïda	21	19
14). JS Haï El Djabal	21	19
15). RC Kouba	21	19
16). JSM Chéraga	16	18

(GR. EST)

Demain (15h00) :

NRB Touggourt - AB Merouana
HBC Laïd - USM Ain Beïda
NC Magra - ES Guelma
MSP Batna - MO Constantine
CR V-Moussa - USM Annaba
HAMRA Annaba-USM Khencela
AS Ain M'lila - US Biskra (huis clos)

Reporté : E. Collo - US Tébessa

Classement :

	Pts	J
1). USM Annaba	36	19
2). US Biskra	34	19
3). MO Constantine	33	19
4). E. Collo	32	19
5). NRB Touggourt	28	18
6). NC Magra	27	19
7). US Tébessa	25	18
8). AB Merouana	25	19
9). CR Village-Moussa	24	19
10). AS Ain M'lila	23	19
11). ES Guelma	23	19
12). HAMRA Annaba	22	19
13). USM Khencela	22	18
14). HBC Laïd	21	18
15). USM Ain Beïda	15	19
16). MSP Batna	14	19

(GR. OUEST)

Demain (15h00) :

GC Mascara - CRB Sendjas
Samedi (15h00) :
SCM Oran - IS Tighennif
WA Mostaganem - MB Hassasna
RCB Oued Rhiou - SKAF Khémis
JSM Tiaret - ES Mostaganem
US Remchi - WA Tlemcen
SA Mohammadia - CRB Ben Badis

Reporté : ESM Koléa - ASB Maghnia

Classement:

	Pts	J
1). RCB Oued Rhiou	36	19
2). CRB Ben Badis	35	19
3). GC Mascara	33	19
4). ESM Koléa	32	19
5). ASB Maghnia	30	18
6). ES Mostaganem	26	19
7). SA Mohammadia	25	19
8). US Remchi	24	18
9). WA Mostaganem	24	19
10). SCM Oran	24	19
11). MB Hassasna	23	19
12). WA Tlemcen	21	19
13). SKAF Khémis	21	19
14). JSM Tiaret	18	19
15). CRB Sendjas	18	19
16). IS Tighennif	15	19

PROGRAMME DES RENCONTRES

Championnat d'Algérie inter-régions (19^e journée)

(GR. CENTRE-OUEST)

(GR. OUEST)

(GR. CENTRE-EST)

(GR. EST)

Demain (15h00) :
ORBO Fodda - ESB Dahmouni
CRB Boukadir-USB Tissémssilt
FCB Frenda - Hydra AC
WAB Tissémssilt-IRB Sougueur
SC Ain Defla - MB Rouisset
IRB Aïn Hadjar - CRBA/Ousséra
MCB Oued Sly - IRB Laghouat
Reporté : MBH Messaoud - ARB Ghriss

Demain (15h00) :
ZSA Témouchent-CRB Hennaya
IRB E.Kerma- CR Témouchent
IRB Maghnia - JSE Abdelkader
USM Oran - NRB Bethioua
CRB Sfisef - JS Sig
MB Sidi Chahmi - HB El Bordj
CC Sig -ES Araba
Exempt : USM Tindouf

Aujour'hui (15h00) :
OM Ruisseau - NRB Achir
Demain (15h00) :
AS Bordj Ghdir - JS Azazga
ES Ben Aknoun - IRB Berhoum
ATH Messaoud - FC Bir El Arch
ES Berrouaghia-USB Douala
CRB Djellal - NRBO Derradj
WA Rouiba - CRB Ain Djasser
CA Kouba - USM Sétif

Demain (15h00) :
Nasr El Fedjoudj - ESB Besbes
WM Tébessa - NRB El Kala
WA R.Djamel - ASCO Zouai
NRB Grarem - ABC Laïd
CRB Kais - ES Bouakeul
NT Souf - IRB El Hadjar
NRB Chéria - NRB Teleghma
AB Barika - IRB Robbab (Huis clos)

Classement Pts J
1). MB Rouisset 39 18
--). CRB Ain Ousséra 39 18
3). MCB Oued Sly 35 18
4). USB Tissémssilt 32 18
--). SC Ain Defla 32 18
5). Hydra AC 30 18
--). ARB Ghriss 30 18
8). IRB Laghouat 21 18
9). ORB Oued Fodda 20 18
10). ESB Dahmouni 18 18
--). IRB Sougueur 18 18
12). CRB Boukadir 17 18
13). FCB Frenda 17 18
--). WAB Tissémssilt 17 18
--). IRB Aïn Hadjar 17 18
16). MBH Messaoud 12 18

Classement: Pts J
1. IRB Maghnia 39 16
2. CRB Hennaya 36 17
3. CR Témouchent 32 17
4. USB Oran 31 16
5. MB Sidi Chahmi 28 17
6. ZSA Témouchent 26 17
7. CRB Sfisef 26 17
8. HB El Bordj 25 17
9. RB El Kerma 24 17
10. JS E.Abdelkader 20 17
11. CC Sig 18 16
12. JS Sig 16 17
13. USM Tindouf 15 17
- NRB Bethioua 15 17
15. ES Araba 1 17

Classement: Pts J
1). ES Ben Aknoun 39 18
2). US Ben Douala 36 18
3). FC Bir El Arch 32 18
4). OM Ruisseau 28 18
5). AS Bordj Ghdir 27 18
6). USM Sétif 26 18
7). IRB Berhoum 25 18
8). WA Rouiba 24 18
9). CA Kouba 24 18
10). JS Azazga 22 18
11). NRB Achir 21 18
12). CRB Djellal 20 18
13). NRBO Derradj 19 18
14). CRB A.Djasser 18 18
15). ES Berrouaghia 16 18
16). ATH Messaoud 13 18

Classement: Pts J
1). ABC Laïd 42 18
2). CRB Kais 34 18
3). IRB El Hadjar 31 18
4). AB Barika 28 18
5). ESB Besbes 27 18
6). NT Souf 26 18
7). NRB Teleghma 24 18
8). ASC Ouled Zouai 22 18
--). IRB Robbab 22 18
10). ES Bouakel 20 18
--). NRB El Kala 20 18
--). NRB Grarem 20 18
13). Nasr El Fedjoudj 19 18
14). WAR Djamel 17 18
15). WM Tébessa 16 18
16). NRB Chéria 11 18

VAN GAAL : «JE NE SUIS PAS UN CLOWN»

Deux jours après sa simulation sur le bord du terrain pour marquer son désaccord avec une décision arbitrale lors du match entre Manchester United et Arsenal (3-2), Louis van Gaal est revenu sur son geste, assurant n'avoir aucun regret. "Je dois contrôler mes émotions, c'est ce que je dis toujours à mes joueurs, a ainsi expliqué l'entraîneur néerlandais dans des propos rapportés par la BBC. Mais je ne regrette pas de l'avoir fait, parce que cela me ressemble, et peut-être que j'avais raison. Je ne suis pas un clown, je suis Louis van Gaal, un être humain, un manager professionnel."



L'ATLÉTIKO MADRID SUR LES TRACES DE LACAZETTE

L'Atlético Madrid est à la recherche d'un attaquant pour renforcer son secteur offensif. Selon le quotidien AS, le dauphin du FC Barcelone en Liga serait très intéressé par l'attaquant de l'Olympique Lyonnais, Alexandre Lacazette.

L'international français, qui réalise une saison mitigée après avoir brillé sur l'exercice précédent, fait partie des attaquants couratisés par Diego Simone et l'Atlético Madrid. Le club espagnol, qualifié pour les 8es de finale de la Ligue des champions, lorgnerait également du côté d'Ever Banega du FC Séville, d'Ighalo de Watford FC et d'Edinson Cavani du PSG.

Dans le cas de Lacazette, l'actuel attaquant madrilène Antoine Griezmann jouera un rôle important, puisqu'il n'aurait transmis que de bonnes informations à son sujet auprès des décideurs madrilènes. Ce qui pourrait peser dans la balance au moment opportun.

LES VÉRITÉS DE LE GRAËT SUR RIBÉRY !

Interrogé dans les colonnes de L'Equipe ce mercredi, le président de la Fédération française de football, Noël Le Graët, a fait le point sur un possible retour de Franck Ribéry en équipe de France : « Je suis content que Ribéry retrouve la forme. Pourrais-je le contraindre par les règlements si Didier veut le convoquer ? Vous avez bien senti que j'ai du mal à punir. Certains aiment ça, moi un peu moins. Ribéry aurait pu être à la Coupe du monde, déjà, mais il s'est blessé. Il n'a plus envie, ça se sent ».

Pellegrini : «Sterling va gérer la pression»

L'ailier mancunien va retrouver ce mercredi Anfield contre Liverpool qu'il a quitté dans des circonstances controversées. Sifflé à Wembley par les supporters de Liverpool, Raheem Sterling a retrouvé les fans des Reds à Anfield hier soir. Pas de quoi inquiéter l'entraîneur de Manchester City, Manuel Pellegrini qui a donné son avis en conférence de presse sur les retrouvailles entre son joueur et Liverpool.

«Raheem Sterling sera titulaire. Il est jeune, il commence à peine sa carrière et sait comment faire face à la pression. Il recevra le même traitement mais je suis absolument sûr qu'il va la gérer», a confié le technicien chilien.



MAN UNITED S'ACTIVE SUR HIGUAIN

Selon *la Gazzetta dello Sport*, Gonzalo Higuain devrait bien quitter Naples en fin de saison et serait désormais la priorité de Manchester United pour l'été prochain. Il a suffi d'une déclaration pour tout enflammer. L'évocation d'un possible survol de Gonzalo Higuain pour expliquer sa métamorphose par son président, Aurelio de Laurentiis, a mis le feu aux poudres. «Après, c'est vrai que quand quelqu'un a un kilo et demi en trop, c'est comme essayer de courir avec un parpaing» avait lancé le président napolitain en public en marge d'une réunion de la Ligue italienne, fin février. Une déclaration interprétée par *la Gazzetta dello Sport* comme un indice prouvant que le club veut se débarrasser de son buteur. Si le PSG et Chelsea se sont renseignés sur le sort de l'Argentin, c'est Manchester United qui est entré dans la danse selon les informations de *la Gazzetta dello Sport* d'hier. Une source au sein du club mancunien a révélé que Gonzalo Higuain est la priorité pour la saison prochaine. MU serait même prêt à débourser la somme de 62 millions de livres (80 millions d'euros).

Une information qui fait sens tant l'attaquant verbale du président napolitain rappelle la méthode qu'il a employée par le passé pour vendre Ezequiel Lavezzi ou Edinson Cavani au PSG. Et si les informations de *la Gazzetta* sont à prendre avec des pincettes, voir l'Argentin quitter l'Italie serait logique.

MANCHESTER UNITED VEUT RELANCER RODRIGUEZ !

En difficulté à Madrid, le meneur de jeu James Rodríguez pourrait bien quitter les Merengues cet été pour poser ses valises du côté de la Premier League. Selon *le Daily Star*, une formation de Premier League serait prête à relancer l'international colombien. Il s'agit de Manchester United. Côté indemnité de transfert, la somme de 85 millions d'euros serait même évoquée.



Hazard, un bon choix pour le PSG ?

«Quelle ligne d'attaque l'année prochaine ? Lewandowski a déjà un pied au Real. Hazard, il peut y avoir un coup à jouer.» Dans un chat sur le site du Parisien, le journaliste Laurent Perrin a remis sur la table le dossier Eden Hazard, cible de longue date des dirigeants parisiens. Mais l'international belge serait-il un bon choix pour le développement du projet du Paris Saint-Germain ? Auteur d'une saison décevante jusqu'à présent, Eden Hazard a perdu de sa superbe. Alors que le PSG pourrait perdre Zlatan Ibrahimovic et/ou Edinson Cavani lors du prochain mercato estival, il n'est pas certain que le profil du Belge corresponde aux attentes. D'autant plus que le PSG est déjà bien fourni offensivement, avec Lucas, Javier Pastore et Angel Di Maria. Eden Hazard pourrait-il avoir le même impact que l'Argentin ? Pas si sûr...



ALGÉRIE - ANGOLA**Le Président Bouteflika reçoit le ministre angolais des Relations extérieures**

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a reçu hier à Alger le ministre angolais des Relations extérieures, Georges Rebelo Chikoti, en visite de travail en Algérie. L'audience s'est déroulée en présence du ministre d'Etat, mi-

nistre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et du ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel.

DIPLOMATIE**M. Abdelhamid Senouci Berekhi nouvel ambassadeur d'Algérie à Rome**

Le gouvernement de la République d'Italie a donné son agrément à la nomination de Abdelhamid Senouci Berekhi en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République d'Italie, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

M. Salah Francis Elhamdi nouvel ambassadeur d'Algérie au Kenya

Le gouvernement de la République du Kenya a donné son agrément à la nomination de Salah Francis Elhamdi en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Kenya, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

ALGÉRIE - TURQUIE**Le général-major Menad Nouba en visite de travail en Turquie**

Le commandant de la Gendarmerie nationale, le général-major, Menad Nouba a entamé une visite de travail en Turquie à l'invitation de son homologue turc, Galip Mendi, dans l'objectif de développer les perspectives de coopération entre les deux institutions sécuritaires dans plusieurs domaines, a indiqué hier un communiqué du Commandement général de la Gendarmerie nationale (CGN).

La visite s'inscrit dans le cadre de l'échange d'expériences dans le domaine de la lutte contre le crime organisé et d'informations relatives à la sûreté nationale notamment en matière d'investigations criminelles pour la protection des personnes et des biens et l'exercice des missions de la police judiciaire», a précisé le communiqué.

La consolidation et développement des perspectives de coopération bilatérale entre les deux institutions dans le domaine de la formation et l'échange d'expériences professionnelles de ce corps de sûreté figure également parmi les objectifs de cette visite. Le commandant de la Gendarmerie nationale a eu, lors de

son séjour, des entretiens avec son homologue turc sur la coopération dans plusieurs domaines d'intérêt commun dans le souci de conjurer les efforts dans le cadre de la lutte contre les criminalités sous toutes ses formes. Les deux responsables ont évoqué plusieurs thèmes liés à la coopération, l'échange d'expériences dans le domaine de la formation, la sûreté publique, la recherche criminalistique et la sécurité routière. Le commandant Nouba et la délégation qui l'accompagne ont visité plusieurs structures relevant de la Gendarmerie nationale et des établissements de formation, des unités d'opérations et autres spécialisées relevant du corps de la Gendarmerie.

Dans le cadre de la coopération internationale du CGN et dans un souci de renforcer et consolider des relations internationales entre l'Algérie et la Turquie, la Gendarmerie nationale algérienne et son homologue turc ont procédé, ces dernières années, au développement de la coopération internationale dans plusieurs domaines dans le cadre du partenariat et de la coopération bilatérale.

SAHARA OCCIDENTAL :**Ban Ki-moon dans la région, efforts de l'ONU pour le règlement du conflit**

Le secrétaire général des Nations Unies (ONU), Ban Ki-moon, est attendu samedi prochain dans les camps de réfugiés sahraouis dans le cadre d'une tournée dans la région lors de laquelle il rencontrera les hautes autorités sahraouies, a-t-on appris hier de source sahraouie.



Dédiée à la poursuite des efforts de l'ONU pour le règlement du conflit au Sahara occidental, la tournée de M. Ban entamée mardi depuis l'Espagne est considérée par les Sahraouis comme "un message fort à l'adresse de l'occupant marocain qui ne cesse de dresser des obstacles devant les efforts de la communauté internationale visant un règlement juste et définitif d'un conflit vieux de plus de 40 ans".

Après l'Espagne, le chef de l'ONU visitera le Burkina Faso pour "féliciter les autorités du pays après la réussite de la transition politique", selon des médias, avant de rentrer dans le vif de sa tournée dans la région par l'étape de Nouakchott où il va rencontrer les hautes autorités mauritaniannes.

Le secrétaire général de l'ONU se rendra ensuite dans les camps des réfugiés sahraouis à Tindouf et s'entre tiendra également avec le secrétaire général du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz.

M. Ban prévoit, par ailleurs, de rencontrer le personnel des Nations unies activant dans la région ainsi que le groupe de la Mission de l'ONU pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso).

Selon le programme établi, le SG de l'ONU se rendra ensuite en Algérie les 6 et 7 mars, où il aura des discussions avec plusieurs hauts responsables, selon des sources onusiennes.

Une nouvelle ère dans la politique de l'ONU

Al'annonce de cette visite de Ban Ki-moon dans la région, le chef de la délégation sahraouie aux négociations avec le Maroc pour le règlement du conflit au Sahara occidental, Khatri Addouh, avait souhaité que ce déplacement soit un "message fort" à l'adresse de l'occupant marocain qui ne cesse de dresser des obstacles devant les efforts de la communauté internationale.

"Nous espérons qu'elle (la visite du SG de l'ONU) soit un message fort, que nos frères marocains comprennent une fois pour toutes, qu'il faut reconnaître d'abord qu'ils ont commis l'erreur d'envhir un territoire qui ne leur appartient pas au détriment de la légalité internationale mais aussi au détriment du droit d'un peuple à l'autodétermination", a déclaré Khatri Addouh.

Le chef des négociateurs sahraouis avait, en outre, indiqué que cette visite de M. Ban Ki-moon, sera l'occasion "pour voir comment pousser le processus de négociation et la

recherche d'une solution pacifique au Sahara occidental", entre les deux parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario. Pour sa part, le Premier ministre sahraoui, Abdelkader Taleb Omar, a émis le vœu que cette visite du secrétaire général de l'ONU dans la région puisse amener le Maroc à respecter les décisions de la légalité internationale en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. M. Taleb Omar a indiqué que les Sahraouis espèrent que la prochaine visite de Ban Ki-moon "ouvre une nouvelle ère pour la politique et les positions de l'ONU vis-à-vis de la cause sahraouie pour que le bourreau et la victime ne soient plus sur le même pied d'égalité".

"Bien que Rabat refuse jusqu'à présent la visite de Ban Ki-moon au Maroc et aux territoires occupés, l'ONU a tenu à ce que son SG visite le 5 mars prochain les territoires libérés et les camps de réfugiés sahraouis", a-t-il dit.

M. Taleb Omar a précisé que la question sahraouie s'apprête à entrer une nouvelle étape notamment après avoir acquis plus de reconnaissance au niveau régional et international et après que "le Maroc s'est avéré une partie entravant la solution pacifique à travers son refus de la visite de Ban Ki-moon".

Il a en outre estimé que cette étape est marquée par le conflit opposant l'occupant marocain et l'union européenne et la décision de Rabat de suspendre ses contacts avec l'UE pour contester le verdict de la CJUE (Cour européenne de Justice, Ndrl) qui a annulé l'accord agricole liant les deux parties.

"Le Maroc se trouve dans une si-

tuation d'isolement au vu de ses problèmes avec l'Union africaine et l'ONU et en confrontation avec la plupart des pays du monde en raison de son occupation illégale du Sahara occidental", a-t-il ajouté.

Cette situation devrait "inciter la communauté internationale à reconnaître la RASD en tant que membre à l'ONU en réponse à l'intransigeance du régime marocain", a souligné le responsable.

Vendredi dernier, le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric, a déclaré que Ban Ki-moon allait intégrer le compte rendu de cette tournée marocaine dans son prochain rapport d'avril sur le Sahara occidental. M. Dujarric a indiqué qu'outre l'accident qui sera mis sur la situation humanitaire des réfugiés sahraouis, la visite de Ban Ki-moon dans la région s'inscrira également dans le cadre de "la préparation du prochain rapport sur la situation au Sahara occidental que doit présenter le SG de l'ONU en avril au Conseil de sécurité". "Evidemment qu'il inclura le compte rendu de ce voyage dans son prochain rapport d'avril", a-t-il affirmé à propos des objectifs de cette visite. En confirmant cet objectif, l'ONU s'inscrit à l'opposé de la volonté de Rabat qui voulait retarder la visite de Ban Ki-moon jusqu'à juillet prochain pour que ce compte rendu ne soit pas intégré dans ce rapport.

Les autorités marocaines veulent en effet bloquer tout progrès dans le dossier sahraoui pendant le mandat de Ban Ki-moon qui arrive à échéance fin 2016, avait déclaré le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, M. Ahmed Boukhari. "Le Haut comité des droits de l'Homme des Nations unies, avec le Secrétaire du Conseil supérieur des droits de l'homme iranien, Mohammad Javad Ardashir Larjani. Les deux parties ont examiné la coopération bilatérale dans ses différents domaines, notamment en ce qui concerne le déroulement de la 31e session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, pour harmoniser leurs positions. Au cours de ses activités, en marge de la session, M. Larjani a eu une brève rencontre avec son homologue albanaise, Ditmir Bushati.

Le ministre albanaise a tenu à exprimer sa gratitude envers l'Algérie suite à la désignation récente d'un chargé d'affaires à Tirana, dans l'attente de l'ouverture d'une représentation diplomatique algérienne dans ce pays. Il a saisi cette occasion pour adresser une invitation au ministre d'Etat pour une visite à Tirana.

APS

ALGÉRIE - ONU
Les amendements de la Constitution algérienne sont «positifs»

Le Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a affirmé mardi soir à Genève que les amendements de la Constitution algérienne sont «positifs» et vont dans le sens du renforcement des droits de l'homme en Algérie.

À l'issue de sa rencontre avec le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, le Haut commissaire a indiqué à la presse que l'entretien a permis «un échange de vues qui intéressent tant l'Algérie que les Nations unies».

«Le ministre a expliqué les amendements de la Constitution algérienne et nous allons, au sein du Haut commissariat, examiner ces amendements», a-t-il dit, indiquant que selon «nos premières impressions, ces amendements sont positifs et vont dans le sens du renforcement des droits de l'homme en Algérie». Auparavant, M. Lamamra s'est entretenu, en marge du Segment

A NOS LECTEURS

DK NEWS informe ses fidèles lecteurs du changement de ses numéros de téléphone et de fax comme suit : Tél : 023.38.49.95/023.38.48.00 Fax : 023.38.47.95.